



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

EXPOSE POUR LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2026

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités territoriales. Il est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants, en application de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, ainsi que pour les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats comprenant au moins une commune de cette strate.

Le DOB a pour objet de présenter aux membres de l'assemblée délibérante les grandes orientations budgétaires de la collectivité, préalablement à l'examen du budget primitif. Il contribue à la transparence de la gestion financière et à la qualité du débat démocratique, en permettant aux élus d'échanger sur les priorités d'action et la situation financière de la collectivité. Celui-ci doit intervenir dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Le débat d'orientation budgétaire ne présente aucun caractère décisionnel : il ne donne pas lieu à un vote sur les orientations présentées, mais fait l'objet d'une délibération spécifique prenant acte de sa tenue.

Ce débat s'appuie sur un rapport d'orientations budgétaires, présenté par le maire, qui précise notamment :

- les orientations budgétaires envisagées pour l'exercice à venir, ainsi que les hypothèses d'évolution des dépenses et des recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement ;
- les engagements pluriannuels projetés, en particulier en matière de programmation des investissements ;
- les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette, ainsi que les perspectives associées.

Ce document répond également aux exigences du décret n°2016-841 du 24 juin 2016. Un focus est donc réalisé sur la masse salariale et sur les caractéristiques de l'encours de dette et de sa gestion.

Le rapport d'orientation budgétaire est transmis aux membres du conseil municipal préalablement à la tenue du débat.

Enfin, dans un souci de transparence, le rapport est transmis au représentant de l'État et fait l'objet d'une publication, notamment sur le site internet de la collectivité, dans un délai d'un mois suivant sa présentation.

Table des matières

CONTEXTE GENERAL D'ELABORATION DU BUDGET PRIMITIF 2026	3
1. LA SITUATION ECONOMIQUE NATIONALE	3
1.1. Le contexte mondial et européen	3
1.2. Le contexte national	5
1.3. La situation financière des collectivités locales en 2025 et les prévisions en 2026	6
2. MESURES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES POUR 2026	7
2.1. Contexte.....	7
2.2. Ce que prévoit la Loi de Finances 2026	8
2.2.1. Dotations et péréquations	8
2.2.2. Le soutien à l'investissement local	10
2.3. Autres mesures actées	11
2.3.1. Adaptation du dispositif de lissage conjoncturel des ressources fiscales des collectivités territoriales (DILICO)	11
2.3.2. Autres dispositions	12
3. AUTRES ELEMENTS DE CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL POUR LA PREPARATION DU BUDGET 2026 ...	14
3.1. Impacts des décisions nationales de 2025 en matière de ressources humaines	14
3.2. Les décisions nationales à prendre en compte pour l'élaboration du budget 2026	15
3.3. La difficulté de recourir à de nouveaux financements	16
OBJECTIFS FINANCIERS ET PRINCIPALES PRIORITÉS D'ACTION POUR L'ÉLABORATION DU BUDGET PRIMITIF 2026	17
1. UN BUDGET 2026 INSCRIT DANS UNE FIN DE MANDATURE STRUCTURANTE	17
2. LES ORIENTATIONS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : MAITRISE DES CHARGES ET PRESERVATION DES EQUILIBRES	18
2.1. Des dépenses de fonctionnement en progression maîtrisée,	19
2.2. Des recettes de fonctionnement sécurisées mais peu dynamiques	23
2.3. Une épargne à préserver pour maintenir la capacité d'action de la collectivité	25
3. Les orientations de la section d'investissement : sécuriser les engagements et préserver la capacité d'action	26
3.1. Une stratégie d'investissement structurée entre poursuite des engagements et priorisation des projets	26
3.2. Un niveau d'investissement maîtrisé reposant sur un financement équilibré et prudent	29
3.3. Un équilibre de la section d'investissement reposant sur un pilotage ajusté des ressources	31
LE BUDGET ANNEXE : LES PERSPECTIVES FINANCIERES ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026	33
ANNEXE 1 : PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE ET DE L'ÉVOLUTION DES DEPENSES ET DES EFFECTIFS	35
ANNEXE 2 : PRINCIPALES ÉVOLUTIONS ET CARACTÉRISTIQUES DE L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE	37
1- Bilan de la gestion de la dette	37
2- Composition prévisionnelle de l'encours de la dette de la ville au 31/12/25	37
3- Profil d'extinction de l'encours de dette municipale	38
4- Les dettes garanties et engagements financiers	39
5- Objectif de la municipalité en matière de gestion de dette pour l'exercice 2026 : la poursuite du désendettement	39

CONTEXTE GENERAL D'ELABORATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le débat d'orientations budgétaires constitue un moment essentiel de la vie démocratique locale. Il permet de présenter aux élus les grandes orientations financières de la collectivité, dans un contexte marqué par des incertitudes économiques persistantes et des contraintes accrues sur les finances publiques.

Le présent rapport s'inscrit dans une année particulière, à la charnière de deux mandats municipaux. Il vise à assurer la continuité de l'action publique tout en posant les bases d'une trajectoire financière soutenable pour les années à venir.

Dans un environnement national caractérisé par la tension sur les ressources des collectivités, la volatilité des coûts (énergie, assurances, prestations) et l'évolution des mécanismes de financement, la commune poursuit une stratégie fondée sur la maîtrise de ses équilibres budgétaires, la préservation de son niveau d'épargne et le maintien de sa capacité d'investissement.

Sur la durée du mandat précédent, la collectivité a engagé un effort soutenu d'investissement, tout en menant une politique de désendettement significative et en renforçant son soutien au tissu associatif. Cette trajectoire témoigne d'une gestion rigoureuse et d'une volonté constante d'accompagner les besoins du territoire.

Dans ce cadre, le budget 2026 s'inscrit dans une logique de prudence et d'adaptation. Il vise à concilier :

- la maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- la poursuite des projets structurants,
- et la préservation des équilibres financiers.

Le présent rapport détaille les orientations retenues pour atteindre ces objectifs, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Une situation financière solide à l'entrée du nouveau mandat

La commune aborde l'exercice 2026 dans une situation financière saine, caractérisée par :

- une **diminution significative de l'encours de dette** sur la durée du mandat,
- un **niveau d'épargne préservé**, permettant de financer une part importante des investissements,
- et une **capacité de désendettement très inférieure aux seuils d'alerte**.

Cette situation constitue un **levier stratégique pour le nouveau mandat**, tout en appelant à une gestion prudente dans un contexte financier plus contraint.

1. LA SITUATION ECONOMIQUE NATIONALE

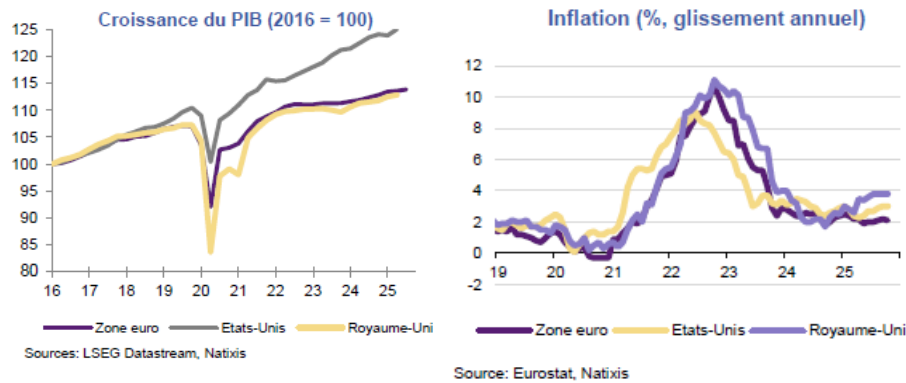
1.1. Le contexte mondial et européen

L'environnement international dans lequel s'inscrit la préparation du budget 2026 demeure marqué par un niveau élevé d'incertitude, lié à la fois à des facteurs économiques, financiers et géopolitiques.

Les perspectives économiques mondiales restent ainsi contraintes par :

- une incertitude macroéconomique persistante,
- des politiques commerciales instables,
- et des contraintes budgétaires accrues.

Dans ce contexte, la croissance mondiale ralentit légèrement. Estimée à 2,8 % en 2025, elle atteindrait 2,7 % en 2026, avant un redressement attendu à 2,9 % en 2027, demeurant toutefois inférieure à la moyenne observée avant la crise sanitaire (3,2 % sur la période 2010-2019).



Les tensions géopolitiques récentes, notamment au Moyen-Orient, ont contribué à une hausse des prix du pétrole et ravivé les incertitudes sur l'évolution de l'inflation.

Dans ce contexte, les marchés financiers ont connu des ajustements :

- remontée des taux d'intérêt à long terme,
- repli des marchés boursiers,
- et renforcement de l'aversion au risque, en particulier en Europe, plus exposée aux importations d'énergie.

Toutefois, l'impact de ces tensions reste dépendant de leur durée et de leur intensité, avec des effets potentiels sur l'inflation et la croissance à moyen terme.

S'agissant de la France, la situation énergétique apparaît plus favorable qu'en 2022, notamment grâce à un niveau de production nucléaire élevé. En revanche, la capacité de l'État à soutenir durablement le pouvoir d'achat demeure contrainte par la situation des finances publiques.

Pour la Zone Euro :

Avant les récentes tensions géopolitiques, la croissance en zone euro était attendue à 1,3 % en 2025 et 1,2 % en 2026, après 0,8 % en 2024.

Cette dynamique reste contrastée :

- les pays du sud de l'Europe, notamment l'Espagne (+2,9 %), présentent une croissance soutenue,
- la France maintient une progression modérée (+0,9 %),
- tandis que l'Allemagne et l'Italie connaissent une activité plus faible, malgré des perspectives de reprise à moyen terme.

Les indicateurs conjoncturels, notamment les indices PMI, traduisent une croissance modérée mais en amélioration progressive.

Inflation :

Au mois de novembre 2025, la prévision indiquait que l'inflation resterait en moyenne légèrement au-dessus de la cible de la BCE cette année, à 2,1 %, avant de fléchir plus nettement l'année prochaine à 1,7 %, sous les effets cumulés de l'appréciation de l'euro et de la baisse des prix du pétrole et du gaz.

L'inflation hors énergie et alimentation resterait un peu supérieure à 2 %, avec une inflation des services toujours élevée dans certains pays et notamment en Allemagne où le salaire minimum est attendu en hausse de 14 %.

Prévisions

	Croissance du PIB (%)			Inflation (%)		
	2024	2025	2026	2024	2025	2026
Zone Euro	0,8	1,3	1,2	2,4	2,1	1,7
Allemagne	-0,5	0,3	1,3	2,5	2,2	2,3
France	1,1	0,9	1,0	2,3	1,0	1,3
Italie	0,5	0,5	1,0	1,1	1,7	1,3
Espagne	3,5	2,9	2,1	2,9	2,8	1,7

Source: Natixis CIB

Croissance du PIB (T1-2019 = 100)

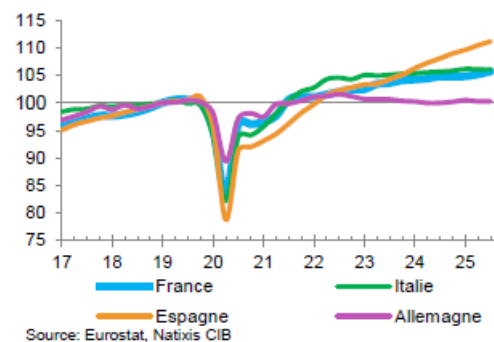


Figure 2: prévisions Zone Euro - source NATIXIS

1.2. Le contexte national

L'économie française a fait preuve d'une certaine résilience en 2025, malgré un environnement incertain, avec une croissance du PIB estimée à **+0,9 % en moyenne annuelle**. Cette dynamique s'est notamment traduite par une activité plus soutenue au troisième trimestre, portée par certains secteurs structurants de l'économie, tels que l'aéronautique. Toutefois, les perspectives demeurent fragiles. L'incertitude politique et économique continue de peser sur l'activité, en particulier sur la consommation des ménages et l'investissement des entreprises, limitant les perspectives de reprise en 2026.

Un marché du travail en léger repli

Le marché du travail montre des signes de ralentissement. L'emploi salarié privé a reculé en 2025, avec une baisse de 0,5 % sur un an, après plusieurs années de progression continue. Le taux de chômage, stable autour de 7,5 %, pourrait connaître une légère hausse en 2026. Parallèlement, la progression des salaires ralentit, traduisant un ajustement du marché du travail dans un contexte de croissance modérée.

Une inflation en net ralentissement

L'inflation a fortement diminué en fin d'année 2025, pour atteindre environ +0,7 % en décembre, sous l'effet de la baisse des prix de l'énergie et de la normalisation des prix alimentaires. Cette évolution favorable contribue à stabiliser l'environnement économique, même si elle ne se traduit que partiellement dans les budgets publics, en raison des effets différés de l'inflation sur certaines dépenses.

Prévisions de croissance (PIB volume)

Prévisions annuelles France	2025	2026
Insee (déc. 2025)	+0,9%	/
Banque de France (déc. 2025)	+0,9%	+1,0%
Commission européenne (nov. 2025)	+0,7%	+0,9%
OCDE (déc. 2025)	+0,8%	+1,0%
FMI (oct. 2025)	+0,7%	+0,9%
Gouvernement (PLF 2026)	+0,7%	+1,0%
Prévisions annuelles Zone euro	2025	2026
BCE (déc. 2025)	+1,4%	+1,2%
Commission européenne (nov. 2025)	+1,3%	+1,6%
OCDE (déc. 2025)	+1,3%	+1,2%
FMI (oct. 2025)	+1,2%	+1,1%

Prévisions d'inflation*

Prévisions annuelles France	2026
Insee (déc. 2025)	+1,5 % (sur un an en juin 2026)
Banque de France (déc. 2025) - IPCH	+1,3%
Commission européenne (nov. 2025) - IPCH	+1,3%
OCDE (déc. 2025)	+1,3%
FMI (oct. 2025) - IPCH	+1,5%
Gouvernement (PLF 2026)	+1,3%
Prévisions annuelles Zone euro	2026
BCE (déc. 2025) - IPCH	+1,9%
Commission européenne (nov. 2025) - IPCH	+1,9%
OCDE (déc. 2025) - IPCH	+1,9%
FMI (oct. 2025) - IPCH	+1,9%

Figure 3: prévision de croissance et inflation - source DOB en instantané - édition spéciale Lan Banque Postale

Des conditions de financement plus contraignantes

Après une phase de forte hausse, les taux d'intérêt se stabilisent à des niveaux élevés. Le taux des obligations d'État à 10 ans s'établit autour de 3,6 % fin 2025.

Dans ce contexte, les conditions de financement restent plus contraignantes :

- renchérissement du coût de l'emprunt,

- pression accrue sur le financement des investissements,
- et incertitudes sur l'évolution future des taux, dans un environnement où la politique monétaire demeure prudente.

1.3. La situation financière des collectivités locales en 2025 et les prévisions en 2026¹

Les collectivités territoriales évoluent dans un contexte de tension structurelle sur leurs équilibres financiers, résultant des effets cumulés des crises successives intervenues depuis 2020.

La crise sanitaire, puis la crise inflationniste, ont profondément modifié les conditions d'exercice de l'action publique locale. Elles ont entraîné une augmentation significative des dépenses de fonctionnement, notamment en matière d'énergie, de prestations de services et de masse salariale, sous l'effet des revalorisations successives.

Parallèlement, les recettes des collectivités ont connu une évolution plus modérée. La dynamique fiscale, bien qu'encore positive, tend à ralentir, tandis que les dotations de l'État demeurent globalement stables, voire contraintes dans leur évolution.

Une épargne sous pression mais globalement préservée

Dans ce contexte, les collectivités ont été confrontées à un effet de ciseaux marqué entre l'évolution de leurs dépenses et celle de leurs recettes, particulièrement en 2024.

Cet effet de ciseaux a conduit à une érosion de l'épargne brute, indicateur central de la santé financière des collectivités, réduisant leur capacité à autofinancer leurs investissements.

Toutefois, en 2025, cette tendance semble s'atténuer. La progression des dépenses ralentit, notamment du fait de la stabilisation des prix de l'énergie et d'un certain ajustement des charges à caractère général. L'épargne brute se stabilise ainsi à l'échelle nationale, sans retrouver pour autant ses niveaux antérieurs.

Un niveau d'investissement élevé en fin de mandat

L'investissement local est resté à un niveau particulièrement soutenu en 2024 et 2025, porté par la fin du cycle électoral municipal.

Ce niveau élevé d'investissement a été rendu possible grâce à la combinaison de plusieurs leviers :

- la mobilisation de l'épargne, malgré son recul,
- un **recours accru à l'emprunt**,
- et, dans certains cas, un **prélèvement sur les marges de trésorerie**.

En 2025, l'investissement du bloc communal poursuit sa progression, tandis que les autres niveaux de collectivités (départements, régions) tendent à réduire leurs dépenses d'équipement en raison de contraintes financières plus fortes.

Des conditions de financement moins favorables

Le recours à l'emprunt, bien que toujours mobilisé, s'effectue désormais dans un contexte moins favorable.

La remontée des taux d'intérêt observée depuis 2022 a entraîné un renchérissement du coût du financement, limitant les marges de manœuvre des collectivités et les incitant à adopter des stratégies d'endettement plus prudentes.

Par ailleurs, les financements externes, notamment les subventions de l'État et des partenaires institutionnels, deviennent plus sélectifs et plus incertains, dans un contexte global de maîtrise des finances publiques.

Des perspectives 2026 marquées par la prudence

Pour 2026, les perspectives financières des collectivités locales s'inscrivent dans une logique de stabilisation, mais demeurent fragiles.

Plusieurs tendances structurantes se dégagent :

¹ Source : note de conjoncture Finances Locales la Banque Postale – septembre 2025

- une faible dynamique des recettes fiscales, liée à la revalorisation modérée des bases,
- des dotations globalement stabilisées, sans perspective d'augmentation significative,
- des charges de fonctionnement toujours contraintes, notamment en matière de ressources humaines (hausse des cotisations, progression des carrières),
- et un environnement financier incertain, tant sur les taux que sur les dispositifs de soutien à l'investissement.

Dans ce contexte, la capacité des collectivités à maintenir un niveau d'investissement soutenu dépendra directement de leur capacité à :

- préserver leur épargne,
- prioriser leurs dépenses,
- et sécuriser leurs plans de financement.

Dans ce contexte de tension accrue sur les équilibres financiers du bloc communal, l'analyse de la situation de la commune de Langon revêt un enjeu central.

Si les collectivités sont globalement confrontées à une érosion de leur épargne et à un renchérissement de leurs conditions de financement, la commune dispose de marges de manœuvre préservées, issues d'une trajectoire de désendettement et de maîtrise de ses charges.

Cette situation favorable ne dispense toutefois pas d'une gestion prudente, dans un environnement marqué par une moindre dynamique des recettes et une rigidité croissante des dépenses.

Le budget 2026 devra ainsi traduire un équilibre entre soutenabilité financière, continuité des engagements et capacité à initier les projets de ce nouveau mandat.

2. MESURES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES POUR 2026

2.1.Contexte

Dans un contexte de crise financière et politique, le projet de loi de finances pour 2026 présenté le 14 octobre dernier a été rejeté.

Pour assurer la continuité des services publics et le fonctionnement régulier de l'Etat et des collectivités territoriales, le gouvernement a adopté le 26 décembre dernier une loi de finances spéciale conformément aux dispositions de l'article 47 de la constitution et de l'article 45 de la LOLF :

- Art. 47 de la Constitution : cet article organise la procédure à suivre en cas de non-adoption d'une loi de finances.
- Art. 45 de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) : cet article organise la procédure à suivre en cas d'actionnement de l'alinéa 4 de l'article 47 de la Constitution. Si la loi de finances de l'année ne peut être promulguée ni mise en application en vertu du premier alinéa de l'article 62 de la Constitution, le Gouvernement dépose immédiatement devant l'Assemblée nationale un projet de loi spéciale l'autorisant à continuer à percevoir les impôts existants jusqu'au vote de la loi de finances de l'année. Ce projet est discuté selon la procédure accélérée. Une fois la loi spéciale promulguée, le Gouvernement prend un décret ouvrant les crédits applicables aux seuls services votés (cf. contenu de ce décret et dispositions propres aux dotations budgétaires des collectivités

La loi de finances a été adoptée seulement le 23 janvier 2026 par 49.3.

Chronologie des faits

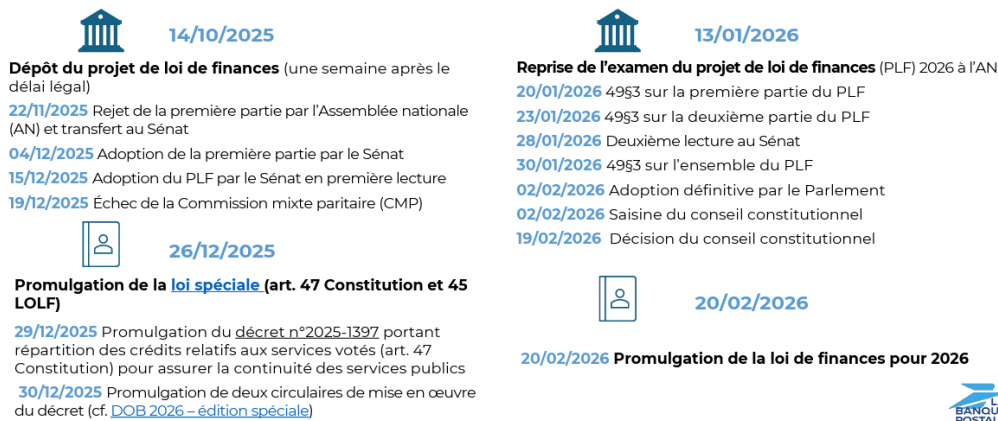


Figure 4 : parcours législatif de la loi de Finances 2026 - source La Banque Postale

2.2.Ce que prévoit la Loi de Finances 2026

2.2.1. Dotations et péréquations

Stabilité globale de la DGF

L'article 129 de la loi de finances 2026 fixe le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour l'année 2026 à 27,406 milliards d'euros, soit une très légère hausse par rapport à 2025.

Elle augmente en effet de 11 millions d'euros au titre d'une rétrocession de 13 millions d'euros accumulés sur le fonds relatif à la suppression des contingents communaux d'aide sociale (cf. article 192) et d'une minoration de 2 millions d'euros de la DGF des départements, pour tirer les conséquences des recentralisations de compétences sanitaires.

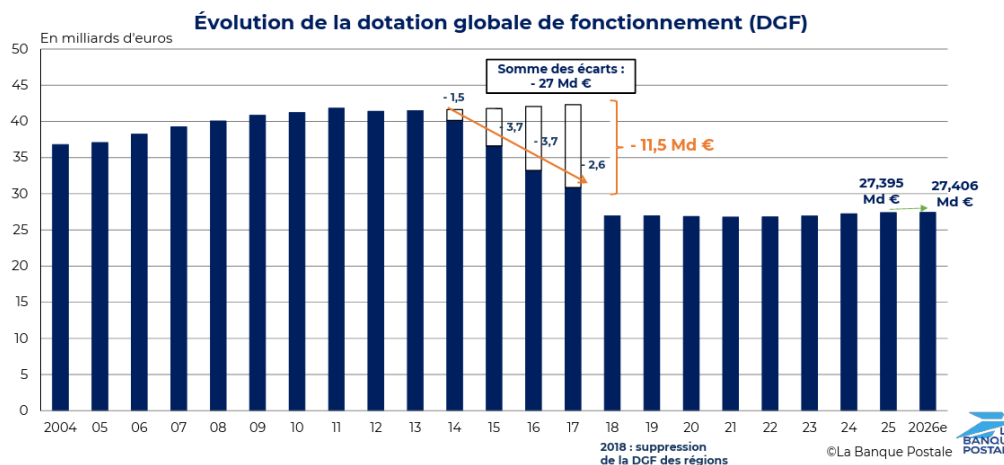


Figure 5 : évolution de la DGF - source La Banque Postale

L'article 192 concerne la répartition interne de la DGF et notamment la hausse des dotations de péréquation mais vient également apporter des précisions sur les critères de calculs des différentes dotations et fonds de péréquation.

- **Hausse des dotations de péréquation du bloc communal de 300 millions d'euros et de 10 millions d'euros pour les départements**

Les dotations de péréquation de la DGF du bloc communal progressent de 300 millions d'euros en 2026 (+ 150 millions d'euros sur la DSU et la DSR). Le financement de cette hausse est assuré uniquement par un prélèvement en interne sur les autres composantes de la DGF.

Les différentes dotations de péréquation de la DGF évoluent comme suit :

- ⇒ La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) progresse de 150 millions d'euros.
- ⇒ La dotation de solidarité rurale (DSR) progresse de 150 millions d'euros.

Art. 178 : Évolution des enveloppes internes à la DGF du bloc communal

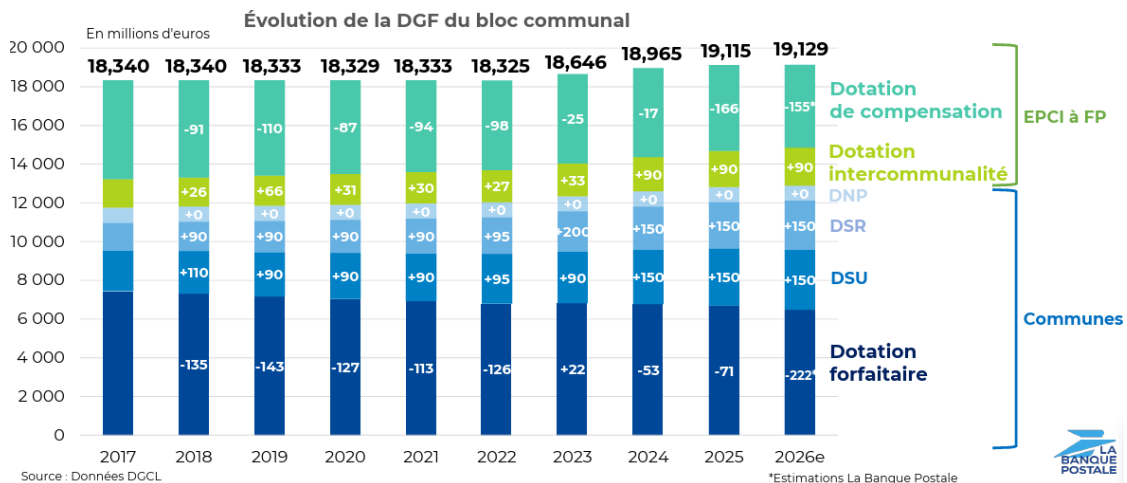


Figure 6: évolution des enveloppes internes à la DGF - source La Banque Postale

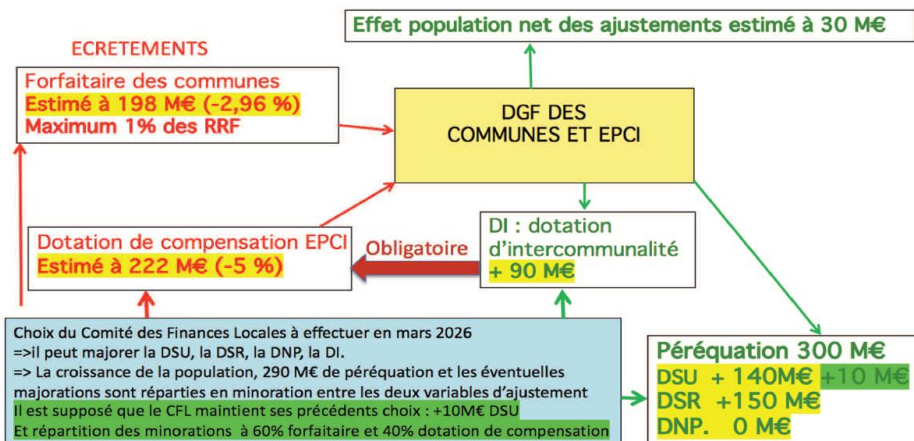


Figure 7: Répartition estimée 2026 de la DGF du bloc communal - source Cabinet Michel Klopfer

Minoration des variables d'ajustement

Cet article fixe également la minoration des variables d'ajustement, qui s'élève cette année à 586 millions d'euros (contre 487 millions d'euros en 2025), répartie à hauteur de 368 millions d'euros sur le bloc communal, 189 millions d'euros sur les régions et 30 millions d'euros sur les départements.

Pour le bloc communal, elle repose à hauteur de 318 millions d'euros (- 34,2 %) sur la DCRTP² (dont le montant pour les communes devient marginal), et à hauteur de 50 millions d'euros (- 23,3 %) sur les fonds départementaux de péréquation de la TP (FDPTP), perçus par les départements qui les reversent ensuite aux communes. Compte tenu des baisses successives seules 17 communes percevaient encore de la DCRTP en 2026 et 52 départements ne percevaient plus de FDPTP (dont 11 en perdraient le bénéfice en 2026).

Les minérations de la DCRTP et des FDPTP sont appliquées au prorata des recettes réelles de fonctionnement du budget principal constatées dans les comptes de gestion 2024 pour chaque niveau de collectivité locale.

Diminution de la compensation de la réduction de moitié des bases industrielles (le « PSR-EI »)

Depuis la loi de finances pour 2021, les valeurs locatives des établissements industriels (EI) sont réduites de moitié pour le calcul de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de la CFE revenant au bloc communal (cf. article 29, DOB en instantané 2021). Cette baisse est compensée par un prélèvement sur recettes (PSR) et évolue comme les bases exonérées. Cette compensation a progressé d'environ 0,9 milliard d'euros depuis sa création.

Cet article revient sur ce dynamisme et applique à compter de 2026 (donc y compris pour les années suivantes)

² dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle

un coefficient de 0,807 aux montants initialement prévus (en prenant en compte l'évolution des bases industrielles). D'après les estimations de la Banque Postale, le manque à gagner (différence entre ce qui est inscrit en loi de finances 2026 et ce que les collectivités auraient dû percevoir) pourrait être de 362 millions d'euros pour les communes et de 366 millions d'euros pour les EPCI.

Modifications des modalités d'attribution et de versement du FCTVA (art. 130 de LOF 2026)

Cet article opère un changement de calendrier de versement et intègre deux nouvelles dépenses dans l'assiette du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).

Le calcul du montant du FCTVA se fera désormais pour les EPCI concernés sur la base des dépenses réalisées en n-1 et non plus l'année même. Cette décision a pour conséquence une quasi-année blanche de versement de FCTVA pour les EPCI concernés. Ils ne percevront en 2026 que le FCTVA au titre des investissements éligibles réalisés sur le dernier trimestre 2025 (compte tenu du rythme de versement du FCTVA) et des investissements réalisés en 2026 avant la promulgation de la LFI 2026 (soit le 19 février 2026), la mesure s'appliquant a priori à compter de la publication de la loi.

10

Simplification des modalités de versement pour les dépenses liées aux intempéries exceptionnelles

Les dépenses d'investissement réalisées pour réparer les dommages directement causés par des intempéries sont également éligibles au versement du FCTVA l'année même. Jusqu'à présent ce versement était conditionné à la publication d'un décret reconnaissant le caractère d'intempéries exceptionnelles ; cette condition est supprimée.

Montant des prélèvements opérés sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales

En 2026 le niveau est fixé à 44,8 milliards d'euros (- 0,407 milliards d'euros par rapport aux PSR 2025). Cette baisse résulte de plusieurs mouvements :

- **Dotations en hausse :**
 - o la DGF augmente de 11 millions d'euros, mais sous l'effet d'un mouvement de périmètre (cf. article 129) ;
 - o le FCTVA progresse de 213 millions d'euros grâce aux investissements réalisés les années précédentes et malgré le décalage de calendrier pour les EPCI (cf. article 130) ;
 - o plusieurs compensations fiscales bénéficient notamment du dynamisme des bases ou de la création d'une nouvelle compensation pour une hausse totale de 210 millions d'euros (compensations d'exonérations fiscales, recentrage de l'assiette de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, pertes exceptionnelles de TFPB et hausse de la compensation pour TFPNB, cf. article 132) ;
 - o la dotation aux communes nouvelles augmente de 9 millions d'euros,
 - o et la dotation élu local progresse de 59 millions d'euros pour tenir compte de différentes dispositions contenues dans la loi portant création d'un statut de l'élu local (notamment l'extension du bénéfice de la dotation particulière relative aux conditions d'exercice des mandats locaux, ou DPEL, à l'ensemble des communes de - 3 500 habitants, ou hausse des indemnités de fonction).
- **Dotations en baisse :**
 - o en plus des variables d'ajustement et du PSR-EI,
 - o la dotation spéciale pour le logement des instituteurs baisse légèrement pour tenir compte de la baisse du nombre de bénéficiaires ;
 - o la redevance des mines est divisée par deux (- 15 millions d'euros) ;
 - o enfin, la compensation de la réforme de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) diminue légèrement.
- **Dotations dont les montants sont gelés au niveau de l'exercice précédent** (certaines depuis plusieurs années) / dotations d'équipement pour les collèges et les lycées, de dotations pour l'Outre-mer, de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage pour les régions, ou encore du fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI).

2.2.2. Le soutien à l'investissement local

Le soutien à l'investissement local constitue une part importante dans les plans de financements des investissements des collectivités territoriales :

- **Fonds verts** : Les autorisations d'engagement prévues en 2024 à hauteur de 2,5 Md€ et abaissées à 1,15 Md€ en 2025 puis à 650 M€ dans le texte initial du PLF 2026 sont in fine fixées à la valeur intermédiaire de 837 M€ pour ce qui concerne le programme 380 de la mission Écologie, mobilités développement durable. À noter que pour l'année 2024, les sommes effectivement consommées se sont élevées à 408,4 M€.
- **Fonds d'investissement des territoires (FIT)** : Le projet initial du gouvernement de fusionner la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) et la DPV (dotation de politique de la ville) ne se retrouve pas dans la version finale du texte. Il avait fortement inquiété les parlementaires qui y voyaient un dispositif fléché d'une part sur les projets relatifs aux espaces de faible densité et d'autre part sur les banlieues, en excluant tout ce qui ne pouvait pas être rattaché à l'une de ces deux catégories. Le gouvernement en a pris acte et entend préserver les crédits de la DETR, mais sans prendre d'engagement sur ceux de la DSIL.

11

Maintien de la DETR, la DPV et la DSIL sans baisse de crédits et diminution du Fonds vert (-27% par rapport à 2025)

	LF 2025				LF 2026
Enveloppe :	DSIL	DETR	DPV	DSID	Fonds Vert
Montant :	420 M €	1,046 Md €	150 M €	212 M €	837 M €
Eligibilité :	Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole ainsi que les PETR	Communes et EPCI < à 20 000 hab. + PF par hab. < à 1,3 fois PF par hab. moyen de la strate	Communes défavorisées et présentant des dysfonctionnements urbains	Départements de métropole et d'Outre Mer, métropole de Lyon et collectivités à statut particulier	Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole ainsi que les PETR
Objet :	Rénovation thermique, transition énergétique, mise aux normes ; développement du numérique, équipements liés à la hausse du nombre d'habitants	Économique, social, environnemental et touristique, pour développer ou maintenir les services publics	Éducation, culture ; emploi, développement économique, santé ; sécurité, social...	Dépenses d'aménagement foncier et d'équipement rural	Investissements écologiques : rénovation énergétique, biodiversité... Objectif : Accélérer la transition écologique dans les territoires

Figure 8 les dotations à l'investissement local - loi de finances 2026 - source Exfilo

2.3. Autres mesures actées

2.3.1. Adaptation du dispositif de lissage conjoncturel des ressources fiscales des collectivités territoriales (DILICO)

Afin de faire contribuer les collectivités locales au redressement des finances publiques, il a été prévu pour 2025 un prélèvement sur leurs ressources fiscales à hauteur d'un milliard d'euros. Cet article reconduit ce dispositif pour 2026 mais pour un montant de 740 millions d'euros.

Pour cette seconde édition du DILICO, les communes sont exemptes de tout prélèvement qui repose dorénavant sur les EPCI à fiscalité propre, les départements et les régions.

La contribution de chaque niveau de collectivités locales est à nouveau clairement inscrite dans le texte :

- 0 euro pour les communes (contre 250 millions d'euros en 2025)
- 250 millions d'euros pour les EPCI à FP (comme en 2025) ;
- 140 millions d'euros pour les départements (contre 220 millions d'euros en 2025) ;
- 350 millions d'euros pour les régions (contre 280 millions d'euros en 2025).

2.3.2. Autres dispositions

Possibilité d'instituer la taxe sur les friches commerciales à l'échelle infra-communale :

à compter du 1er janvier 2026, la taxe sur les friches commerciales (TFC), conçue pour revitaliser les centres-villes et lutter contre la vacance des bâtiments commerciaux et des bureaux. Il donne en effet la possibilité aux communes -et le cas échéant aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ayant une compétence d'aménagement des zones d'activités commerciales- d'instituer, par dérogation, la taxe sur le seul périmètre de leur territoire correspondant aux secteurs d'intervention où se situe une opération de revitalisation de territoire.

Elle était auparavant obligatoirement mise en œuvre de façon uniforme sur l'ensemble du territoire communal/intercommunal.

Harmonisation dès 2027 des revalorisations des valeurs locatives des locaux des entreprises :

L'article prévoit d'harmoniser, à compter de 2027, les modalités de revalorisation annuelle entre les établissements industriels, actuellement revalorisés chaque année en fonction de l'Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), et les locaux professionnels, évalués selon la méthode tarifaire.

Les valeurs locatives des locaux industriels seront dorénavant ajustées selon l'évolution des loyers comme pour les locaux professionnels. Cette réforme vise à réduire les écarts de charges entre les contribuables tout en maintenant des bases dynamiques pour les impôts directs locaux des collectivités. L'impact serait atténué grâce au rapprochement actuel des taux de revalorisation.

Majoration du tarif de l'IFER pour les centrales de production d'énergie électrique d'origine photovoltaïque installées avant 2021

L'article majore pendant trois ans le tarif de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) pour les centrales de production d'énergie électrique d'origine photovoltaïque, en le faisant passer de 8,51 € à 16,05 € par kilowatt de puissance électrique installée.

La majoration s'appliquera aux centrales mises en service au plus tard au 1er janvier 2021, et entrera en application sur la période allant du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2029. Le produit de cette dernière sera affecté au budget général de l'État pour un impact estimé à 150 millions d'euros au total (50 millions d'euros par an).

Ajustement de la mise en œuvre de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels et de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation

Après avoir déjà été décalée ces dernières années, l'intégration de la révision des valeurs locatives cadastrales des locaux professionnels est finalement repoussée à 2027 par cet article (soit un décalage d'un an par rapport au précédent calendrier).

La révision des valeurs locatives cadastrales des locaux d'habitation

Est reportée de 3 ans afin de laisser le temps à l'actualisation des valeurs locatives des locaux professionnels de s'achever ; ainsi, sa mise en œuvre est repoussée au 1er janvier 2032.

Revalorisation des valeurs locatives fiscale

Chaque année, la valeur locale, définie initialement par les services fiscaux, est réévaluée sur la base de l'inflation. Le taux retenu pour 2026 est de 0,8%, un taux très en retrait au regard des trois années précédentes mais retrouvant des taux s'approchant des années précédant les crises.

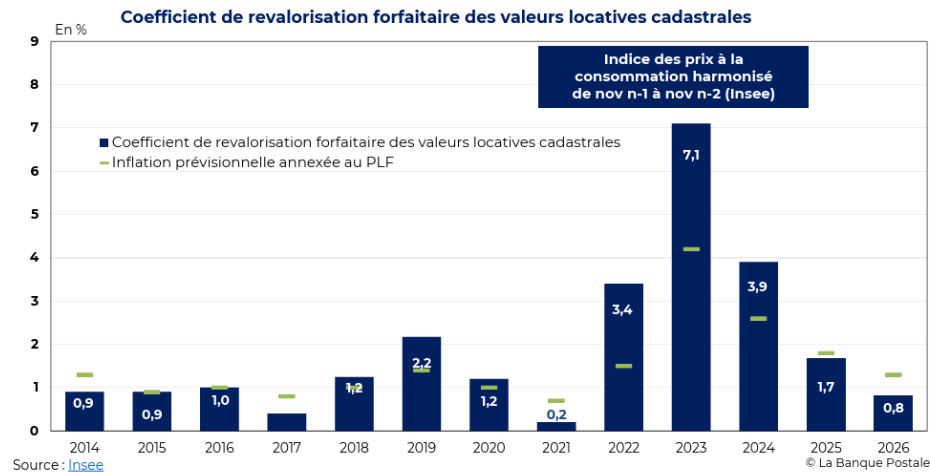


Figure 9 : revalorisation des bases fiscales - source La Banque Postale

Hausse des cotisations patronales CNRACL

Pour rappel, le décret du 30 janvier 2025 incluait une augmentation progressive de 12 points en 4 ans du taux de cotisation à la CNRACL.

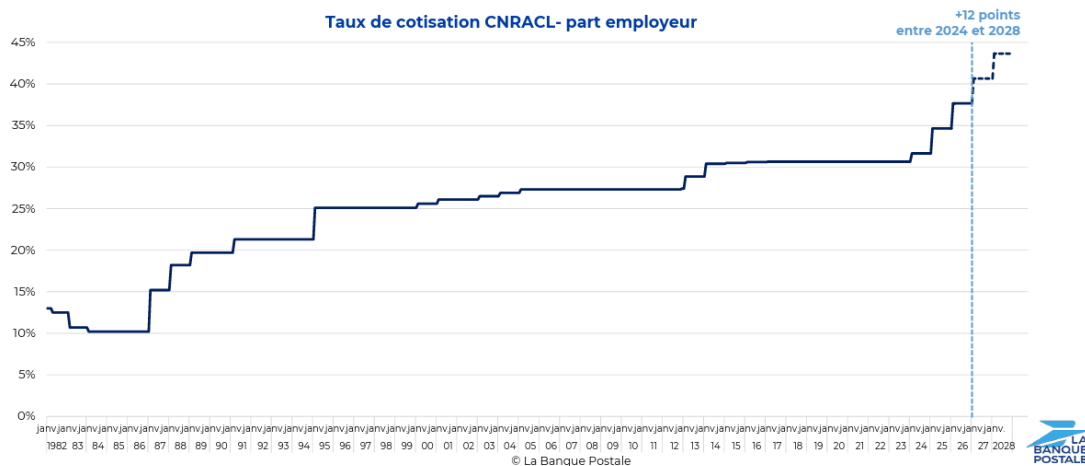


Figure 10 : évolution du taux de cotisation à la CNRACL - source La Banque Postale

Cette nouvelle hausse va représenter une dépense supplémentaire pour les employeurs territoriaux. Cette hausse des cotisations est une nouvelle brique de la contribution directe des collectivités territoriales à la réduction du déficit de l'État. Le texte prévoit également une augmentation de la cotisation en 2026 et 2027. Pour le seul budget principal, cette augmentation correspond à près de 111 400€.

Un environnement financier moins favorable pour les collectivités

Le contexte national et international se traduit concrètement pour la commune par :

- une **stabilisation des recettes**, avec une faible dynamique fiscale (+0,8 % des bases),
- une **augmentation durable de certaines dépenses contraintes** (énergie, assurances, masse salariale),
- un **accès plus difficile aux financements externes** (subventions plus sélectives, concurrence accrue),
- et un **renchérissement du coût de l'emprunt**.

Dans ce contexte, la stratégie financière de la commune repose sur un principe central : **préserver ses équilibres pour maintenir sa capacité d'investissement**.

3. AUTRES ELEMENTS DE CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL POUR LA PREPARATION DU BUDGET 2026

3.1.Impacts des décisions nationales de 2025 en matière de ressources humaines

Les principales sources d'évolution du budget de la masse salariale pour l'année 2025 étaient les suivantes :

14

- **Augmentations de la part patronale de la cotisation URSSAF et de la cotisation CNRACL**

Le taux de cotisation d'assurance maladie des agents affiliés à la CNRACL a été fixé au 1^{er} janvier 2025, comme en 2023, à 9,88 % après 8,88 % en 2024. La baisse de 2024 visant à compenser la hausse simultanée d'un point de la cotisation employeur CNRACL a donc été annulée.

Cette décision a eu pour effet une augmentation des charges comme suit :

- Pour la VILLE : un coût de 27 850€
- Pour les Carmes : un coût de 1933€

- **Augmentations de la part patronale de la cotisation CNRACL**

Il est important de préciser que le décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 relatif au taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales continuera de s'appliquer en 2026.

Il prévoit une nouvelle hausse de 3 points du taux employeur (de 34,65 % à 37,65 %), après celle intervenue en 2025 et avant de nouvelles hausses en 2027 puis 2028. Entre le 1^{er} janvier 2025 et le 1^{er} janvier 2028, le taux aura donc augmenté de 12 points, passant de 31,65 % à 43,65 %. Cette mesure représente un impact majeur sur les budgets de l'ensemble des collectivités locales.

Augmentation de la part patronale de la cotisation CNRACL d'un point passant ainsi de 31,65% à 35 ,65%, soit pour 2025 :

- Pour la VILLE : un coût de 111 400€
- Pour les Carmes : un coût de 7731€

- **Décisions locales**

⇒ **Promotions internes / avancements de grade**

La carrière d'un agent fonctionnaire est jalonnée de différentes étapes qu'il franchira au fur et à mesure de son évolution professionnelle. L'agent évolue notamment selon des règles d'avancement statutaires qui lui ouvrent l'accès au grade supérieur du même cadre d'emplois (avancement de grade) ou qui lui permettent de changer de cadre d'emplois (promotion interne).

L'avancement de grade ou la promotion interne ne sont pas de plein droit. A partir des propositions d'avancement établies par l'encadrement hiérarchique et selon les lignes directrices de gestion définies par la collectivité, l'autorité territoriale valide les promotions internes et avancements de grade.

Pour 2025, ces modifications ont concerné :

- 8 agents pour les avancements de grade pour un montant annuel de 5 894€
- 3 agents pour les promotions internes 545€

⇒ **CIA / PIPCS**

Le CIA est une part facultative du RIFSEEP, versée en fonction de l'engagement professionnel de l'agent et de sa manière de servir.

Pour 2025, l'enveloppe dédiée au CIA a concerné :

- Pour la Ville, 114 agents et s'est élevée à 67 689€
- Pour les Carmes, 7 agents et s'est élevée à 3 709€

Suite au décret n°2024-614 du 26 juin 2024 réorganise ainsi les conditions et modalités de versement du régime indemnitaire de la police municipale (ISFE), la commune a mis en place ce nouveau régime à compter du 01/01/2025 qui a généré une augmentation annuelle de 5 195 €

⇒ **Action sociale auprès des agents**

La subvention versée au COS pour l'année 2025 est de 71 150€

Des prestations sociales à hauteur de 1 000€ pour la Ville et 1 300€ pour les Carmes ont également été octroyées aux agents répondant aux critères définis par la réglementation (participation aux frais ALSH, participation aux frais de déplacements, allocation enfant handicapé, ...).

15

3.2. Les décisions nationales à prendre en compte pour l'élaboration du budget 2026

En matière de ressources humaines, la préparation du budget de la Ville pour 2026 devra tenir compte des décisions nationales suivantes :

- **Revalorisation du montant du SMIC : (+1,18%) au 01.01.2026**
- **Augmentation des cotisations sociales**

Taux de cotisation CNRACL – part employeur

Le décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 relatif porte la cotisation vieillesse employeur à 37,65% à compter du 1^{er} janvier 2026.

Pour le seul budget principal cette augmentation correspond à près de 84 592€.

Taux de cotisation IRCANTEC – part employeur

A compter du 1^{er} janvier 2026, les taux d'appel des cotisations IRCANTEC augmentent comme suit :

- Tranche A : 4,27% (4,20% en 2025)
- Tranche B : 12,75% (12,55% en 2025)

Taux de cotisation Assurance vieillesse déplafonnée

Le taux de droit commun de la cotisation patronale Assurance vieillesse déplafonnée au régime général est porté à 2,11% au 1^{er} janvier 2026 (contre 2,02% en 2025)

- **La progression « naturelle » des carrières des fonctionnaires**

Pour la ville de Langon, les prévisions d'avancements pour l'année à venir s'établissent à :

- 41 avancements d'échelons pour un coût estimé de 27 587€ pour l'année 2026
- 7 avancements de grade pour un coût estimé de 7 403€
- Une enveloppe financière dans le budget 2026 sera dédiée aux agents au titre de la promotion interne qui répondent aux lignes directrices de gestion (6 promotions avec une nomination au 01/10/26) pour un montant de 9 254€

- **La suppression de la prise en charge des cotisations salariales des apprentis des collectivités**

- **Le Versement mobilité régional et rural au 1^{er} janvier 2026**

Depuis la loi n° 2025-127 du 14 février 2025, dites de « finances pour 2025 », les régions ont la possibilité de mettre en place un versement mobilité régional et rural (VMRR) (article L.4332-8-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Par délibération n°2025.1484.SP du 13 octobre 2025, le conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine a décidé d'instaurer le versement mobilité régional et rural (VMRR) pour les employeurs privés et publics communs de son ressort territorial au taux de 0,15%.

Cela représente pour la Commune : + 3 881€

3.3. La difficulté de recourir à de nouveaux financements

Dans un contexte de forte contrainte sur les finances publiques, le recours à de nouveaux financements externes apparaît de plus en plus incertain et concurrentiel. Si la commune poursuit une stratégie active de recherche et de diversification des cofinancements (État, partenaires institutionnels, fonds européens, mécénat), l'environnement financier a significativement évolué depuis la période 2020-2022, marquée par une dynamique exceptionnelle de soutien à l'investissement local.

D'une part, les dispositifs nationaux tels que la DETR ou la DSIL tendent à se resserrer, tant en volume qu'en conditions d'éligibilité, avec une priorisation accrue des projets répondant aux objectifs de transition écologique ou de souveraineté. Cette évolution se traduit concrètement par une sélectivité renforcée et des taux de subvention parfois moins favorables.

D'autre part, les partenaires institutionnels (Région, Département, intercommunalité) sont eux-mêmes confrontés à des tensions budgétaires importantes, limitant leur capacité d'intervention et conduisant à une révision de leurs politiques d'aide. Cette situation accroît mécaniquement la concurrence entre collectivités et complexifie les montages financiers.

Par ailleurs, l'accès aux financements européens, bien que porteur d'opportunités sur la programmation 2021-2027, demeure techniquement exigeant et nécessite une ingénierie renforcée, tant pour le montage que pour le suivi des dossiers. De même, le recours au mécénat, s'il constitue un levier complémentaire intéressant, reste conditionné à la nature des projets et à la capacité du territoire à mobiliser des partenaires privés.

Dans ce contexte, la sécurisation des plans de financement constitue un enjeu majeur de la stratégie d'investissement de la commune. La raréfaction et l'incertitude des subventions peuvent conduire à ajuster le calendrier des opérations, à redimensionner certains projets, voire à différer des investissements initialement envisagés.

OBJECTIFS FINANCIERS ET PRINCIPALES PRIORITÉS D'ACTION POUR L'ÉLABORATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le budget 2026, préparé dans un contexte marqué une nouvelle fois par des incertitudes sur le plan géopolitique, économique et budgétaire, à l'instar des budgets précédents, nécessite d'agir avec un budget volontariste en matière de maintien de services publics et d'investissement pour la ville.

Langon doit, en outre au niveau local, faire face à des enjeux spécifiques, notamment en raison de son rôle de ville-centre et de ville sous-préfecture. En tant que ville-centre, elle est amenée à intervenir de façon importante (en fonctionnement et en investissement) dans des infrastructures et pour le service public.

Le défi de ce budget 2026 sera donc de garder un bon service aux populations et un plan d'investissement soutenu, sans dégrader les finances de la commune malgré le resserrement attendu des subventions de l'Etat et sans oublier le contexte géopolitique et ses effets potentiels sur l'économie mondiale, nationale et locale.

17

1. UN BUDGET 2026 INSCRIT DANS UNE FIN DE MANDATURE STRUCTURANTE

L'élaboration du budget primitif 2026 intervient dans un contexte particulier marqué par le renouvellement du conseil municipal.

Pour cela, la commune s'appuie sur une situation financière assainie sur la durée du mandat, marquée notamment par une diminution significative de son encours de dette, renforçant ainsi ses marges de manœuvre pour les années à venir.

Les ratios publiés par le SGC La Réole -Bazas le démontre :

RATIOS

2024	Commune	Département	Région	National
Ratio de rigidité des charges structurelles	49,98 %	53,56 %	51,84 %	51,40 %
Taux d'épargne	15,58 %	14,00 %	16,00 %	16,00 %
Coefficient d'autofinancement courant	0,90	0,92	0,90	0,90
Ratio d'endettement (encours/PFR)	0,33	0,56	0,58	0,57
Capacité de désendettement (encours/CAF brute)	2,13	4,04	3,63	3,54
Fonds de roulement en jours de charges réelles	132,36	98,86	96,67	124,40

Figure 11 : Ratios de l'exercice 2024 - source document de Valorisation financière et fiscale - SGC La Réole-Bazas

La réalisation des projets et des actions prévus au plan de mandat a pu être menée à bien grâce à une modernisation profonde de l'administration avec la montée en puissance de ses outils de gestion, qui s'est traduite notamment par :

- la refonte complète des procédures de travail en matière de gestion budgétaire ainsi que l'adoption de nouveaux outils d'aide au pilotage et à la prise de décision visant à gagner en efficacité, en cohérence et en transparence (mise en œuvre de la M57, comptabilité analytique, fiabilisation progressive des données RH et le travail transversal finances/RH/services)
- la mise en œuvre d'une politique RH volontariste pour améliorer les conditions de travail des agents et l'attractivité de la commune.

Cette démarche de modernisation de l'administration et de la gestion budgétaire a porté ses fruits. Sur la durée du mandat, la commune a :

- investi plus de 12,3 M€
- réduit son encours de dette de près de 50%
- renforcé son soutien au tissu associatif (+22%)

La commune n'est donc pas simplement dans une logique de reconduction, mais dans une logique de continuité pilotée.

Dans ce cadre, la collectivité s'inscrit dans une double exigence :

- assurer la continuité de l'action publique,
- tout en préservant les marges de manœuvre nécessaires à la mise en œuvre des orientations du nouveau mandat.

Le budget 2026 constitue ainsi un budget de pilotage et de transition, reposant sur des principes clairs :

- la stabilité des taux de fiscalité directe locale, afin de ne pas accroître la pression fiscale sur les contribuables ;
- la maîtrise des dépenses de fonctionnement, dans un contexte de contraintes durables ;
- la poursuite des investissements structurants, en cohérence avec le programme pluriannuel engagé.

Cette approche vise à concilier responsabilité financière et capacité d'action, en garantissant la soutenabilité de la trajectoire budgétaire.

- Maintien d'un haut niveau de service public
- Poursuite des investissements structurants et des investissements du quotidien
- Préservation des équilibres financiers (CAF / dette)

Le budget 2026 garantit la continuité du service public, préserve les équilibres financiers et laisse à la nouvelle assemblée des marges d'ajustement sur les choix nouveaux.

2. LES ORIENTATIONS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : MAITRISE DES CHARGES ET PRESERVATION DES EQUILIBRES

Le présent schéma rappelle les principes fondamentaux d'équilibre budgétaire applicables aux communes et permet de situer les marges de manœuvre de la collectivité. Il met en évidence l'articulation étroite entre la section de fonctionnement et la section d'investissement, au cœur de la stratégie financière locale.

La section de fonctionnement constitue le socle de l'équilibre budgétaire : elle retrace les dépenses courantes nécessaires au fonctionnement des services publics et les recettes récurrentes de la collectivité. Le solde dégagé, appelé épargne brute, représente un indicateur central de la santé financière de la commune. Il conditionne directement sa capacité à financer ses investissements.

Cette épargne brute est en effet mobilisée en priorité pour le remboursement du capital de la dette, le solde – l'épargne nette – permettant de contribuer au financement des dépenses d'équipement aux côtés des subventions, du FCTVA et, le cas échéant, du recours à l'emprunt.

Dans ce cadre, la maîtrise des charges de fonctionnement et la sécurisation des recettes constituent un enjeu majeur : elles déterminent le niveau d'épargne dégagé et, par conséquent, la capacité de la commune à porter son programme d'investissement dans des conditions soutenables.

Les règles d'équilibre des comptes des communes

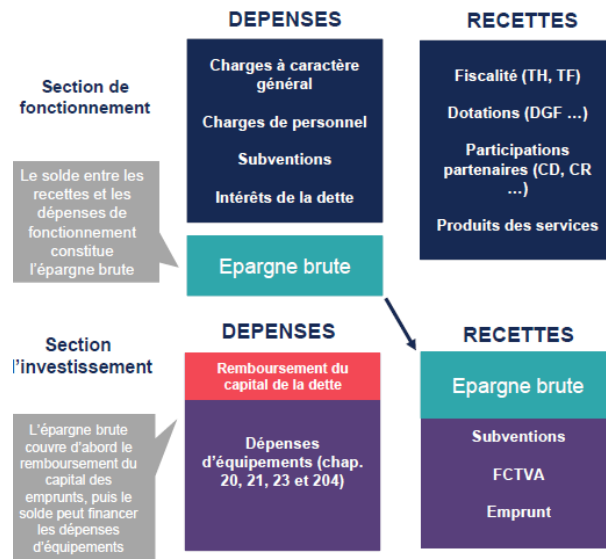


Figure 12 : les règles d'équilibre des comptes des communes - source Exfilo

2.1. Des dépenses de fonctionnement en progression maîtrisée,

Le budget primitif 2026 de la section de fonctionnement s'établirait à 14,42 M€, à un niveau légèrement inférieur au budget primitif 2025 (14,68M€) en prenant en compte une stabilisation des charges à caractère général (chapitre 011) et une diminution des charges de personnel (chapitre 012).

Il faut en outre tenir compte de l'évolution à la baisse du chapitre 042 – opérations d'ordre entre sections, inscrit à hauteur de 660 k€ en 2026 (contre 985 k€ en 2025). Ces sommes ne correspondent pas à des dépenses réelles. Ces crédits sont d'ailleurs intégralement compensés en recettes d'investissement (chapitre 040).

L'analyse de l'évolution des dépenses de fonctionnement doit donc être réalisée hors opérations d'ordre, afin d'apprécier la dynamique réelle des charges de gestion.

Une évolution principalement portée par les dépenses réelles

• Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges générales regroupent les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité autre que les dépenses de personnels. Elles sont principalement composées des achats liés aux fluides et énergies, à l'entretien du patrimoine communal, au fonctionnement des écoles et des équipements municipaux.

Inscrites à **3,7 M€**, elles progressent par rapport au réalisé 2025, tout en restant proches du niveau du budget primitif 2025.

Cette évolution traduit la prise en compte des dépenses effectivement constatées, dans un contexte marqué par des tensions persistantes sur certains postes (énergie, assurances, prestations). Les principaux éléments à prendre en compte sont les suivants :

- La Ville a renouvelé ses contrats d'assurances en 2025. Le coût des assurances pèse désormais fortement dans le budget de fonctionnement de la collectivité. Du fait de différents facteurs cumulatifs, pour certains conjoncturels, pour d'autres structurels, la politique assurantielle s'est fortement durcie en direction des collectivités locales, tant en termes de tarification que de niveau de garanties. Si la Ville a réussi à s'assurer, des évolutions significatives sont à prendre en compte en termes d'augmentation du coût des contrats, un relèvement des franchises supportées et une diminution des garanties octroyées. Cette évolution entraîne un impact financier certain qui peut être résumer par une augmentation du coût des contrats d'assurance (+75 k€) et la nécessité pour la Ville d'assumer

directement les conséquences de certains sinistres, à la fois sur le plan financier et en termes de ressources humaines, sans soutien extérieur ni compensation. A titre d'illustration, les récents événements climatiques (tempête et inondations) ont impacté de façon importante la commune, sans qu'elle puisse obtenir des remboursements de sinistres ou de prises en charge de l'action de la ville en faveur de ces administrés. Les premiers chiffres font état de plus de 300 k€ de dépenses à engager par la ville.

- En matière d'énergie, la commune poursuivra la modernisation de son système d'éclairage public en remplaçant plus de 300 points lumineux, qui viendront s'ajouter aux 680 points déjà réalisés. Ce projet vise à améliorer l'efficacité énergétique, réduire la pollution lumineuse et à optimiser l'utilisation des ressources budgétaires.
- La commune ayant opté en 2025 pour sa cuisine à l'adhésion à un groupement d'achats, la diminution des coûts de denrées devrait, sauf augmentation en lien avec l'inflation, se confirmer tout en conservant la qualité et l'origine de ses denrées
- Pour autant, et suite aux demandes du Trésor Public, un certain nombre de travaux d'entretien des routes sont désormais inscrites en fonctionnement, alors qu'elles étaient traditionnellement inscrites en investissement.
- La compétence eau ayant été transférée en 2025, la commune avait dû s'acquitter des différentes taxes sur l'eau fondées sur l'année 2024. Ces dépenses ne seront pas reconduites en 2026

20

• Les charges de personnel (chapitre 012)

Évaluées à **6 M€** au BP 2026, elles demeurent le premier poste de dépense de la collectivité. Leur progression, contenue, est essentiellement liée à des éléments « contraints », qui influent sensiblement sur le rythme d'évolution :

- Avancements d'échelon (automatiques)
- Avancements de grade et promotions internes
- Hausse de l'assurance statutaire et des modifications sensibles sur le contrat³
- Hausse du taux de cotisation à la caisse de retraite CNRACL
- Taux URSSAF maladie pour le régime spécial CNRACL
- Hausse du SMIC

En complément des évolutions contraintes, d'autres évolutions sont à prendre en compte en lien avec les besoins liés à l'organisation des services (élections, gestion de crise) et à la volonté de la commune de maintenir un haut niveau de services qui peut être illustré par plusieurs exemples :

- Maintien de la présence d'une ATSEM par classe, bien au-delà des préconisations de l'Education nationale.
- Restauration municipale en régie
- Réalisation de Travaux en régie (+ de 310 k€ réalisés sur la durée de la mandature)
- Le soutien logistique aux associations : ce sont près de 3000 heures d'agents des services techniques dédiés aux manifestations et événements de la Ville.

En matière de ressources humaines, la collectivité a réaffirmé l'importance du développement des compétences et de la valorisation des parcours. La politique de formation, de mobilité interne et de soutien aux agents au maintien dans leurs postes de travail participe à la montée en compétence des agents orientée vers l'autonomie et la responsabilité.

Le budget 2026 s'inscrit donc dans la lignée des budgets précédents avec la volonté de maîtriser la masse salariale, tout en utilisant les leviers à disposition de la collectivité pour travailler sur l'attractivité en tant qu'employeur. La commune veut consolider son engagement à maintenir un effectif stable ou à ajuster les postes de manière optimale en fonction des besoins réels des services publics. En maîtrisant la masse salariale, la commune s'assure ainsi de ne pas alourdir les charges de fonctionnement tout en maintenant la qualité des services offerts aux habitants.

³ La commune est désormais assurée pour son personnel sur les risques décès, accident du travail, maladie imputable au service et a une franchise de 60 jours pour les indemnités journalières au lieu des 30 j de franchise jusqu'ici observés sur le précédent contrat

La municipalité a en outre fait le choix de :

- Maintenir les crédits de remplacement de personnel absents et occasionnels ;
- Maintenir les crédits de formation à un niveau significatif (plus de 60 000€)
- D'encadrer les modalités d'avancements de grade et les modalités de proposition à la promotion interne dans le respect des lignes directrices de gestion
- De définir annuellement une enveloppe de 10 000€ dédié à l'augmentation du régime indemnitaire
- D'organiser des astreintes afin d'assurer la continuité du service publics lors des weekends et jours fériés et lors des événements climatiques par exemple.

La collectivité poursuit néanmoins un objectif de pilotage renforcé de la masse salariale, dans un contexte de contraintes durables. En 2026, les hausses contraintes sont partiellement compensées par des effets de noria.

21

• Les autres charges de gestion courante (chapitre 065)

Inscrites à **1,435 M€**, elles sont en légère diminution par rapport au réalisé 2025.

Les subventions aux associations

La collectivité a fortement renforcé son soutien au tissu associatif sur la durée du mandat, traduisant un engagement constant en faveur du lien social et de l'animation du territoire. Cette progression traduit la volonté de la commune d'accompagner durablement les acteurs locaux dans un contexte de fragilisation du tissu associatif.

Pour mémoire, les subventions versées durant le mandat précédent sont les suivantes :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2020-2025	Total sur le mandat
Subventions associations	211 k€	237 k€	241 k€	245 k€	245 k€	258 k€	22%	1, 437 M€

Figure 13 : évolution des subventions aux associations - Mandat 2020-2026

La Ville maintiendra en 2026 son engagement aux côtés du monde associatif, avec une enveloppe de subventions maintenue. La ville de Langon consacre une part importante de son budget pour soutenir le tissu associatif et les bénévoles œuvrant dans les différents domaines (sport, culture, social, équipements de quartiers, commerce, ...) et les actions réalisées par les associations en direction de la population.

Cet accompagnement de 310 000€ se conjugue à un soutien logistique (prêts de locaux et de matériels, conseil et assistance, entretien...) tout au long de l'année.

Le dynamisme de la vie associative est une des richesses de la vie locale. Toutes aides confondues (aides directes et indirectes), ce sont en 2025 plus d'1 M€ qui ont soutenu la vie associative, faisant de la commune un acteur structurant de la vie locale et du lien social.

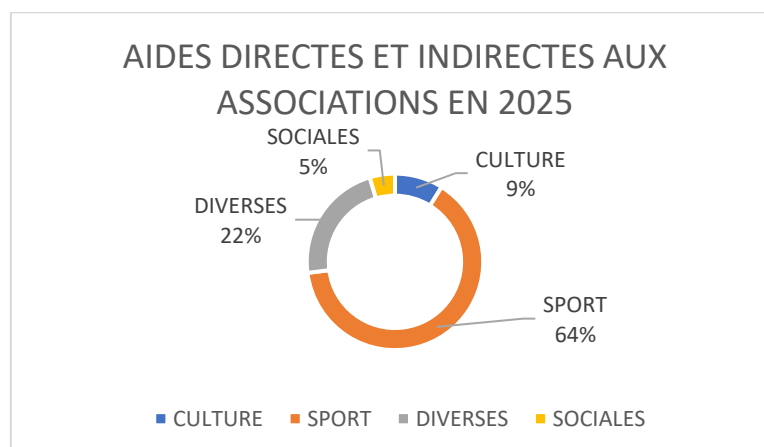


Figure 14: ventilation des aides directes et indirectes accordées par la commune de Langon en 2025

Comme chaque année, l'attribution des subventions aux associations s'effectue au cas par cas, en tenant compte de leur situation financière mais également de leurs projets et des événements qu'elles impulsent au cours de l'année.

La subvention au CCAS

Pour ce qui concerne spécifiquement la subvention d'équilibre de la Ville au Centre communal d'action sociale (CCAS), elle sera confortée en 2026 afin de donner au CCAS les marges de manœuvre nécessaires à court terme pour, à la fois :

- Soutenir les associations et organismes œuvrant dans les secteurs caritatifs et de l'aide alimentaire, en première ligne depuis le début de la crise sanitaire dans un contexte de montée de la pauvreté ;
- Abonder les aides financières accordées par l'établissement.

Elle sera de l'ordre de 200 000€. Le CCAS dispose en outre d'une convention de partenariat avec la Ville de Langon qui explicite les soutiens de la ville en matière de ressources humaines et logistiques.

22

La rigidité des dépenses de fonctionnement rigides

Les dépenses de fonctionnement rigides sont composées des atténuations de produits, des dépenses de personnel et des charges financières. La commune ne peut aisément les optimiser en cas de besoin. Elles dépendent en effet d'engagements contractuels ou de contraintes externes à la collectivité.

Des dépenses de fonctionnement rigides à un niveau conséquent ne sont pas nécessairement problématiques, dès lors que les finances de la commune sont saines. Elles peuvent en revanche le devenir rapidement en cas de dégradation de la situation financière de la commune. A noter que des dépenses rigides existent également au sein des chapitres des charges à caractère général et des autres charges de gestion courante.

2024	Commune	Département	Région	National
Ratio de rigidité des charges structurelles	49,98 %	53,56 %	51,84 %	51,40 %

Figure 15 : ratio de rigidité - document de valorisation financière et fiscale 2024 - SGC La Réole - Bazas

Une trajectoire maîtrisée mais sous vigilance

La progression des dépenses de fonctionnement reste globalement contenue et s'explique par des facteurs identifiés.

Elle s'inscrit néanmoins dans un contexte de rigidité croissante de certaines charges, nécessitant une vigilance accrue afin de préserver les équilibres financiers.

En synthèse :

Dépenses de fonctionnement – hypothèses 2026

Dépenses de fonctionnement strictes limitées	➡ Charges à caractère général (011)	➡ A équivalence du BP 2025 : 3,7 M€
	➡ Dépenses de personnel (012)	➡ En légère diminution (0,87%) par rapport au BP 2025 en lien avec les mesures prises depuis le début de mandat et malgré la prise en compte des mesures contraintes (GVT, augmentation CNRACL ...) et volontaristes
	➡ Concours divers (chap. 65)	➡ En légère diminution par rapport au BP 2025 en lien avec le transfert de la compétence eau
Charges financières	Montant prévisionnel : identique au BP 2026	
Dotations aux provisions	En augmentation (+10k€) en lien avec les dépenses irrécouvrables de la régie de l'eau que la commune doit assumer jusqu'à l'exercice 2024 compris	

2.2. Des recettes de fonctionnement sécurisées mais peu dynamiques

Les recettes de fonctionnement sont évaluées à 14,42 M€ au budget primitif 2026, en recul de 200k€ par rapport au BP 2025.

- **Une stabilité des taux d'imposition confirmée**

La commune fait le choix de maintenir inchangés les taux de fiscalité directe locale en 2026, confirmant ainsi sa volonté de ne pas accroître la pression fiscale sur les contribuables.

Le produit fiscal attendu s'élève à environ 6,3 M€, reposant principalement sur :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

L'évolution du produit fiscal repose ainsi essentiellement sur la dynamique des bases (+0,8%), et non sur une augmentation des taux.

- **Des ressources dépendantes de facteurs externes**

Une part significative des recettes provient de dotations et de mécanismes de compensation sur lesquels la collectivité dispose de peu de leviers d'action.

Pour mémoire, la DGF a connu une diminution continue alors même que la part des dotations de péréquations augmentaient. Depuis 2014, la DGF et les dotations de péréquation ont perdu plus de 422 000€. La DSR constituant désormais la principale dotation de l'Etat.

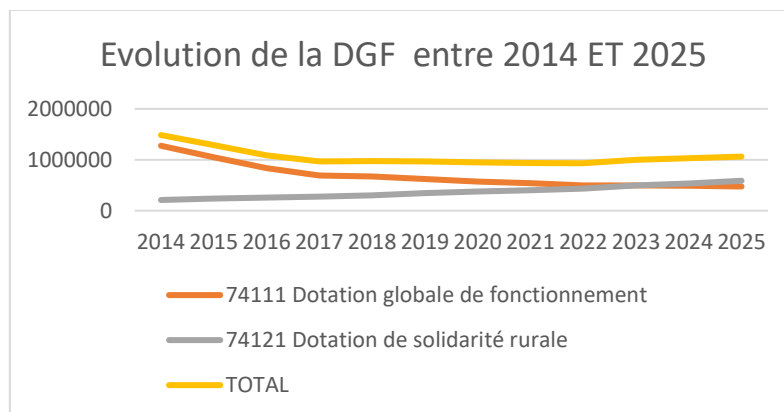


Figure 16 : évolution de la DGF de la Ville de Langon - source Valorisation fiscale et financière 2024 - SGC La Réole-Bazas

Ces ressources, bien que relativement stables, demeurent peu maîtrisables par la collectivité, ce qui constitue un facteur de vigilance dans la construction de l'équilibre budgétaire. Un certain nombre d'incertitudes persistent au stade de la rédaction du présent rapport telles que l'évolution du marché immobilier et, en conséquence, du produit des droits de mutation à titre onéreux.

- **Les attributions de compensation**

Les attributions de compensation ont vocation à assurer la neutralité financière des transferts de compétences et de personnel.

Pour 2026, les attributions de compensation évolueront comme suit :

- Dans le cadre de la prise de compétence mobilité par la CDC du Sud Gironde en 2022, les services de l'Etat ont imposé à la CDC d'assumer le versement de la participation au Syndicat Sud Gironde Mobilités par substitution aux communes. Cette participation concernait le financement du transport scolaire, pour lequel seules certaines communes étaient concernées.

Le Syndicat Sud Gironde mobilité a fait le choix politique de mettre fin à cette participation annuelle bien que les emprunts justifiant le versement de cette participation n'arrivent à leur terme que dans 3 ans. Elle ne sera donc plus déduite de l'attribution de compensation.

Pour mémoire, la commune de Langon participait en 2025 à hauteur de 49 155,98€.

- Conformément aux dispositions de la loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi, un Service public de la petite enfance est instauré à partir du 1er janvier 2025. Le montant de la dotation dépend du nombre de naissances cumulé sur trois ans et du potentiel financier par habitant.

La commune de Langon a perçu en 2025 la somme de 20 828.13€ au titre de la mise en œuvre de cette compétence, exercée dans les faits par la Communauté de Communes. Il a été convenu que la commune de Langon restituerait cette somme à la communauté de communes via l'attribution de compensation.

- La loi de finances de 2024 a créé la **taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance**. Elle est payée par les entreprises dont le revenu annuel de l'exploitation est supérieur à 120 M€ et dont le niveau de rentabilité est supérieur à 10 % sur les sept derniers exercices. Le produit est évalué à 600 millions d'euros et il a pour vocation de sécuriser les ressources de l'Afit (Agence de financement des infrastructures de transport). Un amendement a introduit une disposition allouant dès 2024 aux communes et à leurs groupements exerçant la compétence voirie et aux départements, une fraction égale à un douzième du produit prévisionnel de cette taxe.

La Communauté de communes a perçu fin 2025, la somme de 32 208€ au titre de la taxe d'exploitation des infrastructures de transport de longue distance. La CDC n'exerçant pas la compétence voirie, il est convenu de reverser cette somme aux communes, au prorata de leur linéaire de voirie. Cette opération sera renouvelée annuellement. Pour la commune de Langon, cette somme est de 3 427,47 €.

Ces modifications font évoluer l'attribution de compensation 2026 comme suit :

	Montant AC 2025	Base 2026 ⁴	Compétence service public petite enfance	Reversement TEITLD	Total AC 2026
Langon	2 930 250,69 €	2 979 406,67 €	- 20 828,13 €	3 427,47 €	2 962 006,01 €

• Des recettes de gestion en progression modérée

Les autres recettes (produits des services, gestion du domaine, participations) contribuent à l'équilibre global, sans constituer un levier majeur d'évolution.

La collectivité retient une approche prudente, en évitant de fonder son équilibre budgétaire sur des recettes incertaines ou exceptionnelles.

En synthèse :

Les recettes de fonctionnement – hypothèses 2026

Fiscalité directe locale	➡	Évolution de la fiscalité locale	➡	+0,8% de variation globale des bases de la TF
Recettes des services	➡	Maintien des recettes de gestion courante	➡	Maintien du niveau de recettes de gestion courante
Dotations de l'Etat et participations de l'Etat	➡	Stabilité des dotations de l'Etat	➡	1,41 M€
Report excédentaire en fonctionnement				3 892 601,62 €

⁴ Montant sans déduction de la part Sud Gironde Mobilités

De manière générale, les perspectives budgétaires de l'année 2026 seront marquées :

D'une part, par une dynamique très relative des recettes municipales, et particulièrement des recettes fiscales avec l'actualisation des bases fiscales définie par l'Etat avec une évolution de 0,8%.

Compte tenu du contexte géopolitique notamment, la commune a souhaité rester prudente sur les recettes attendues en matière de dotations, et inscrira un niveau de dotations équivalent à celui perçu en 2025

D'autre part, par le niveau d'incertitude généré par le contexte actuel ayant un impact sur les dépenses de fonctionnement, elle poursuivra le travail engagé afin de stabiliser structurellement l'évolution des dépenses de personnel ;

2.3. Une épargne à préserver pour maintenir la capacité d'action de la collectivité

L'équilibre de la section de fonctionnement permet de dégager une épargne brute positive, indispensable au financement des investissements.

Cette trajectoire s'inscrit dans un contexte de désendettement maîtrisé, l'encours de dette de la collectivité ayant fortement diminué sur la période récente, contribuant à l'amélioration des ratios financiers et au maintien d'une capacité de désendettement à un niveau très favorable.

L'évolution de l'encours de dette sur la période récente illustre la trajectoire de désendettement engagée par la collectivité. La diminution de l'encours de dette, passée d'environ 7,38M€ à 3,7M€ sur la période récente, traduit la stratégie de désendettement engagée par la collectivité.

La figure ci-dessous illustre l'évolution de la dette entre 2020 et 2024.

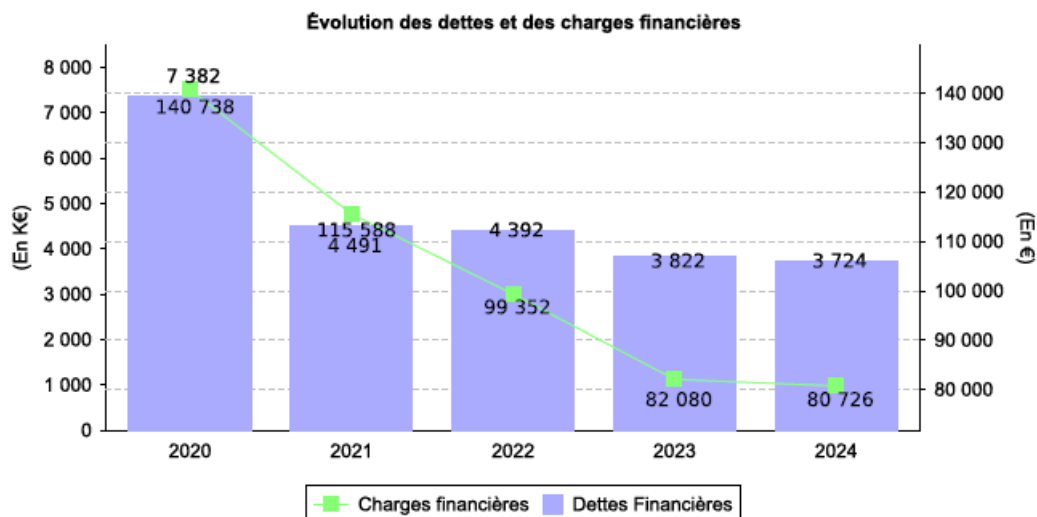


Figure 16 : Document de valorisation financière et fiscale 2024 - SGC La Réole - Bazas

Evolution de l'encours depuis 5 ans en début d'exercice

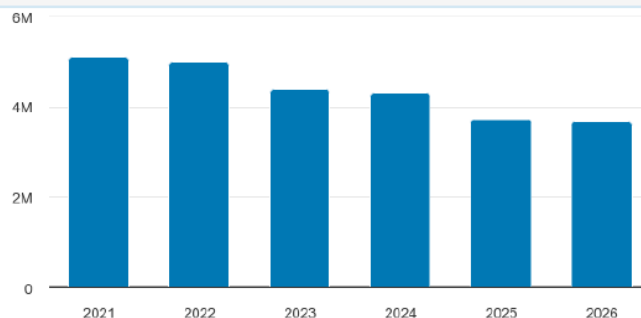


Figure 17 : tableau de bord de la dette – Ville de Langon

Les données financières récentes traduisent une légère inflexion de la capacité d'autofinancement, dans un contexte national de tension sur les équilibres des collectivités. Cette évolution intervient toutefois à partir d'un niveau historiquement élevé, permettant à la commune de conserver une capacité d'action significative.

La capacité d'autofinancement nette demeure néanmoins positive, permettant de financer une partie des dépenses d'équipement et de limiter le recours à l'emprunt.

La préservation d'un niveau d'épargne suffisant constitue un enjeu central pour la soutenabilité de la trajectoire financière de la collectivité.

La capacité de désendettement reste par ailleurs à un niveau très satisfaisant, et très inférieure aux seuils d'alerte généralement admis.

Cette trajectoire permet aujourd'hui à la commune d'aborder le prochain mandat dans une situation financière sécurisée.

Un équilibre de fonctionnement sous maîtrise mais sous vigilance

Le budget de fonctionnement 2026 s'inscrit dans une trajectoire maîtrisée :

- des **dépenses contenues**, malgré des hausses contraintes,
- des **recettes globalement stables mais peu dynamiques**,
- une **épargne préservée**, condition indispensable au financement des investissements.

Toutefois, plusieurs facteurs appellent à la vigilance :

- la **rigidité croissante des charges**,
- la **faible évolution des recettes**,
- et les **incertitudes économiques persistantes**.

La section de fonctionnement constitue ainsi un **point d'équilibre à sécuriser durablement**.

3. Les orientations de la section d'investissement : sécuriser les engagements et préserver la capacité d'action

3.1. Une stratégie d'investissement structurée entre poursuite des engagements et priorisation des projets

L'année 2026 s'inscrit dans la continuité du programme pluriannuel d'investissement engagé par la collectivité, tout en marquant une phase de consolidation et de hiérarchisation des priorités dans un contexte financier contraint.

La stratégie d'investissement repose ainsi sur un double objectif :

- assurer la réalisation des opérations déjà engagées,
- structurer les nouveaux investissements autour d'axes stratégiques clairement identifiés

La poursuite des engagements : un niveau d'investissement déjà significatif

Lors du dernier mandat, la commune a su conjuguer maîtrise de son endettement et maintien d'un niveau d'investissement soutenu. Ainsi, plus de 12,3 M€ ont été investis entre 2020 et 2025, traduisant un effort constant en faveur de l'équipement du territoire et de l'amélioration du cadre de vie.

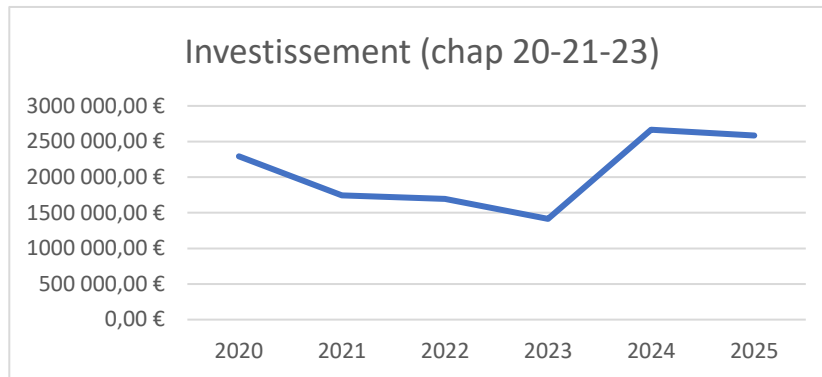


Figure 18 : montant des investissements mandat 2020 - 2026

Dans la continuité de cette dynamique, plusieurs opérations engagées en 2025 n'ont pu être finalisées avant le 1er janvier 2026. Les restes à réaliser s'établissent à :

- 1,376 M€ en dépenses,
- 1,557 M€ en recettes,
soit un solde positif d'environ 180 k€.

Ces restes à réaliser traduisent un niveau d'engagement déjà élevé sur l'exercice 2026, structuré autour de plusieurs typologies d'opérations :

- des travaux sur le patrimoine bâti, en particulier sur les équipements scolaires et publics (ex : renaturation école maternelle, travaux de reconstruction du beffroi, ...)
- des interventions sur la voirie et les réseaux, incluant des opérations techniques et de maintenance structurante (fonds de concours à la Cdc voirie Condorcet, cours Gambetta ...)
- des aménagements urbains et paysagers, participant à la revitalisation et à la qualité du cadre de vie,
- des études et prestations de maîtrise d'œuvre, traduisant la préparation des projets structurants à venir,
- des acquisitions d'équipements, notamment dans les domaines techniques et sportifs

En recettes, ces engagements reposent sur un plan de financement diversifié, mobilisant :

- des subventions de partenaires institutionnels (État, Département, Région, Agence de l'Eau),
- ainsi que le recours à l'emprunt déjà engagé (600k€). Il est précisé que cet emprunt de 600 k€, contracté en 2025, est distinct de l'emprunt prévisionnel qui pourrait être inscrit au budget primitif 2026 (400 k€) qui constitue un levier d'ajustement du financement de l'exercice.

Cet équilibre globalement favorable doit toutefois être apprécié avec vigilance, dans la mesure où :

- les calendriers de versement des subventions peuvent générer des décalages,
- la mobilisation effective des financements reste conditionnée à l'avancement des opérations.

Au-delà de leur traduction comptable, ces restes à réaliser constituent un niveau de charge incompressible pour 2026, qui vient s'ajouter aux orientations du nouveau mandat.

Dans ce contexte, la collectivité devra veiller à :

- assurer la continuité financière des opérations engagées,
- sécuriser les calendriers de réalisation,
- optimiser le taux de réalisation des financements attendus,

- et maîtriser le volume des nouveaux engagements, afin de garantir la soutenabilité du programme pluriannuel d'investissement.

Des priorités d'investissement affirmées au service du projet de territoire

Au-delà des opérations en cours, la politique d'investissement de la commune s'organise autour de priorités structurantes.

Une ville engagée dans la transition écologique

28

La transition écologique constitue un axe transversal de l'action publique, se traduisant notamment par :

- la maîtrise des consommations énergétiques et la rénovation thermique des bâtiments communaux,
- le développement de pratiques sobres (réemploi, optimisation des ressources),
- la valorisation de la trame verte et la végétalisation des espaces urbains,
- l'intégration de critères environnementaux et sociaux dans la commande publique,
- le développement d'une alimentation durable dans les services municipaux, associée à une politique de réduction du gaspillage alimentaire.

Une ville attractive et en transformation

La collectivité poursuit son objectif de renforcement de l'attractivité du territoire à travers :

- l'aménagement de l'espace public en cohérence avec le projet de ville, notamment via le développement des mobilités douces et l'apaisement de la circulation,
- la requalification des secteurs stratégiques et la transformation urbaine,
- le soutien à la politique culturelle et à son accessibilité,
- le développement des pratiques sportives comme vecteur de cohésion sociale,
- la promotion d'un cadre de vie apaisé favorisant le vivre-ensemble.

Une ville solidaire et attentive aux besoins des habitants

Dans un contexte économique et social contraint, la commune maintient un engagement fort en matière de solidarité :

- maintien des dispositifs de soutien au pouvoir d'achat (tarification sociale, aides aux familles),
- amélioration continue des équipements et services publics,
- soutien au tissu associatif,
- actions en faveur du lien social et de la cohésion territoriale.

Une structuration opérationnelle des investissements

La programmation d'investissement 2026 traduit une approche à la fois pragmatique et responsable, conciliant réponse aux urgences, amélioration du cadre de vie et préparation des transformations à venir, dans un cadre financier maîtrisé.

Elle s'articule autour de priorités opérationnelles clairement affirmées :

- **Assurer la sécurité et la résilience du territoire** avec :
 - l'engagement de travaux de voirie consécutifs aux inondations : environ 300k€. La collectivité fait le choix de traiter en priorité les conséquences des événements climatiques récents afin de garantir la sécurité des usagers et la continuité du service public.
 - La poursuite de la végétalisation de la commune (50k€)
- **Améliorer durablement le cadre de vie et les mobilités du quotidien** avec :
 - L'opération d'aménagement de la rue de la Poste et de la rue Arcam (520 k€),
 - la poursuite du plan voirie et trottoirs dans le centre-ville et les quartiers (200 k€),
 - le développement des mobilités douces : avec l'aménagement de la liaison boulevard François Mauriac / avenue Jean Moulin (132 K€)

Ces interventions traduisent une volonté forte d'améliorer les conditions de circulation, d'accessibilité et de partage de l'espace public.

- **Engager la transition écologique et la performance énergétique :**

- Poursuite de la modernisation de l'éclairage public en LED dans l'espace public (110 k€) et dans les bâtiments communaux.
- Travaux de dépollution de l'ancienne décharge de Bigardoy (534k€)

Au-delà de la mise aux normes, ces investissements participent à la réduction des consommations énergétiques et à la requalification environnementale du territoire.

- **Moderniser les équipements publics et préparer les projets structurants du mandat avec une approche soutenable et progressive**

- Études pré-opérationnelles et ingénierie liées au projet de ville, la collectivité sécurise ainsi ses capacités d'action future en anticipant les grands projets
- Transformation du groupe scolaire Saint-Exupéry avec une logique de sobriété et de phasage (expérimentation d'une classe prototype avant généralisation). La stratégie retenue privilégie une montée en charge progressive des investissements, permettant d'adapter les interventions aux capacités financières de la collectivité et aux retours d'usage.
- Etude de programmation des Carmes

Dans un contexte de ressources financières limitées et d'incertitudes sur les cofinancements, ces orientations constituent un cadre de référence pour les arbitrages à intervenir en 2026.

La collectivité veille à :

- ⇒ prioriser les opérations en fonction de leur impact et de leur maturité,
- ⇒ sécuriser les plans de financement,
- ⇒ et garantir la soutenabilité globale du programme d'investissement.

3.2. Un niveau d'investissement maîtrisé reposant sur un financement équilibré et prudent

Le budget primitif 2026 prévoit un niveau d'investissement d'environ **4,8M€ en dépenses** (en dehors de nouvel emprunt et hors opérations d'ordre), construit dans une logique de prudence et d'adaptation aux incertitudes financières actuelles.

Ce volume d'investissement intègre principalement :

- la reprise des restes à réaliser de l'exercice 2025 (1,56 M€)
- les DNI (0,4M€)
- la poursuite des opérations engagées et les besoins récurrents d'entretien et de renouvellement du patrimoine communal (2,8 M€ de nouvelles inscriptions au BP 26)

Un financement structuré autour de ressources diversifiées

Le financement des investissements repose sur un équilibre entre plusieurs leviers complémentaires, définit comme suit :

- L'épargne dégagée par la section de fonctionnement, qui constitue le socle du financement (+ 2,4M€)
- La mobilisation de subventions, incluant les concours de l'État (notamment DETR), du Département, de la Région, ainsi que les participations de partenaires institutionnels en précisant que seules les subventions ou partenariats dont les arrêtés attributifs ont été notifiés à la commune seront inscrits aux recettes d'investissements (RàR 2025 : 1,5M€)

- Les recettes d'investissement, notamment le FCTVA, estimé à 321 k€, en cohérence avec le niveau de dépenses réalisées,
- Les autres recettes telles que les taxes d'urbanisme et produits de cession (ancienne bibliothèque et ancien Lycée Agir pour un montant de 374 K€)
- et, le cas échéant, un recours à l'emprunt maîtrisé.

Les recettes inscrites en restes à réaliser témoignent par ailleurs de la dynamique de cofinancement engagée par la collectivité.

Dans un contexte de contraction des capacités financières des partenaires publics, la commune réaffirme la nécessité de poursuivre une stratégie active de recherche et de diversification des financements (dispositifs contractuels, appels à projets, fonds européens, mécénat).

Dans une logique de prudence budgétaire, seuls les financements considérés comme certains ou présentant un niveau de probabilité suffisant d'encaissement sont inscrits au budget.

Un recours à l'emprunt encadré et ajusté au besoin de financement

L'équilibre du budget primitif 2026 est assuré, à titre prévisionnel, par l'inscription d'un emprunt d'un montant maximal de 400 k€.

Le recours effectif à l'emprunt sera ajusté en fonction :

- du besoin réel de financement,
- des conditions de marché (niveau des taux d'intérêt et perspectives d'évolution),
- et de la réalisation de certaines recettes exceptionnelles, notamment les cessions immobilières envisagées avec la Communauté de communes du Sud Gironde.

L'emprunt constitue ainsi un levier d'ajustement permettant de lisser le financement des investissements sans dégrader la trajectoire financière de la collectivité.

Une capacité d'investissement préservée mais encadrée

Le budget d'investissement 2026 s'établit à environ **4,8 M€**, intégrant :

- les restes à réaliser 2025,
- les opérations nouvelles,
- et les besoins récurrents d'entretien du patrimoine.

Son financement repose principalement sur :

- l'autofinancement (**≈ 2,4 M€**),
- les subventions et recettes d'investissement,
- et un recours limité à l'emprunt (**400 k€**).

Si la commune conserve une capacité d'investissement réelle, celle-ci devra être **strictement priorisée**, compte tenu :

- des incertitudes sur les financements,
- et du niveau d'engagement déjà existant.

Une situation financière permettant de préserver les équilibres

L'encours de dette de la commune, estimé à environ 3,7 M€ à fin 2025, demeure à un niveau modéré. La capacité de désendettement reste largement inférieure aux seuils d'alerte, traduisant une situation financière saine.

La capacité d'autofinancement, bien qu'en légère érosion, conserve un niveau suffisant pour :

- couvrir une part significative des dépenses d'équipement,
- limiter le recours à l'endettement,
- et préserver les équilibres budgétaires.

La reprise anticipée du résultat constitue par ailleurs un levier complémentaire d'équilibre du budget. Le compte financier unique prévisionnel 2025 montre les résultats suivants :

Les résultats prévisionnels

En fonctionnement :

Résultat de fonctionnement à affecter 2025	4 996 924,32 €
Résultat de l'exercice : Recettes - dépenses	806 308,92 €
Excédent de fonctionnement reporté (002)	4 190 615,40 €

En investissement :

Solde d'exécution de la section d'investissement 2025	-1 285 515,08 €
Résultat de l'exercice : Recettes - dépenses	-371 425,16 €
Résultat antérieur (001)	-914 089,92 €
Restes à réaliser recettes	1 556 734,62 €
Restes à réaliser dépenses	1 376 174,80 €
Solde des restes à réaliser (recettes-dépenses)	180 559,82 €
Besoin de financement de la section d'investissement	-1 104 955,26 €
Couverture besoin de financement investissement (1068)	1 104 955,26 €
Report excédentaire de fonctionnement	3 891 969,06 €

31

Une stratégie d'investissement sous contrainte nécessitant vigilance et ajustements

Dans un environnement marqué par des incertitudes sur les financements externes et une pression accrue sur les budgets publics, la collectivité doit maintenir une gestion rigoureuse de sa section d'investissement.

Sur la période 2021-2026, la collectivité aura réalisé un volume d'investissement de plus de 12,3 M€, témoignant d'un effort soutenu tout en améliorant son désendettement et en transformant son administration.

Pour la nouvelle mandature, la stratégie d'investissement devra reposer sur les exigences suivantes :

- une priorisation des opérations en fonction de leur maturité et de leur impact,
- une sécurisation des plans de financement,
- une adaptation du rythme de réalisation des projets,
- et une vigilance constante sur les équilibres financiers.

3.3. Un équilibre de la section d'investissement reposant sur un pilotage ajusté des ressources

Les équilibres financiers de la section Investissement du BP 2026

L'équilibre de la section d'investissement du budget primitif 2026 repose sur une combinaison de ressources propres, de financements externes et d'ajustements financiers.

Il est assuré par :

- la mobilisation de l'épargne dégagée en section de fonctionnement,
- l'inscription des recettes de cofinancement et du FCTVA,
- la reprise anticipée des résultats antérieurs,
- et, de manière complémentaire, par le recours à l'emprunt.
- La baisse significative de l'encours de dette constatée depuis plusieurs exercices constitue un levier structurant, permettant à la collectivité de mobiliser, si nécessaire, de nouveaux financements dans des conditions maîtrisées.

Cet équilibre demeure, à ce stade, **prévisionnel** et sera ajusté en fonction :

- du rythme réel de réalisation des opérations,
- de la concrétisation des financements attendus,
- et de l'évolution de la capacité d'autofinancement de la collectivité.

Dans ce cadre, la collectivité veille à maintenir un équilibre soutenable, en limitant le recours à l'endettement et en adaptant, si nécessaire, le niveau ou le phasage de ses investissements.

Le niveau d'endettement de la commune, estimé à environ 3,7 M€ à fin 2025, ainsi que sa capacité de désendettement, largement inférieure aux seuils d'alerte, confirment la solidité de sa situation financière et sa capacité à porter ses investissements dans la durée.

Un équilibre à ajuster dans une logique de pilotage

L'équilibre de la section d'investissement devra être ajusté en cours d'exercice en fonction :

- du niveau réel d'épargne dégagé,
- du taux de réalisation des opérations,
- et de la sécurisation des recettes attendues.

Dans un contexte de tension sur les financements publics et de renchérissement du coût du crédit, la collectivité s'inscrit dans une logique de pilotage fin de son programme d'investissement, afin de préserver durablement ses équilibres financiers.

Une stratégie d'investissement inscrite dans une logique pluriannuelle

Au-delà de l'exercice 2026, la collectivité s'inscrit dans une logique de pilotage pluriannuel de ses investissements, fondée sur :

- la priorisation des opérations,
- le phasage des projets,
- l'optimisation des financements,
- et la maîtrise de la capacité d'endettement.

Dans un contexte marqué par :

- la hausse des coûts des travaux,
- les contraintes financières,
- et les enjeux de transition écologique,

La collectivité veillera à maintenir une **trajectoire d'investissement compatible avec ses équilibres financiers**.

Pour mémoire, la commune avait retenu pour le mandat précédent dans le cadre de sa trajectoire pluriannuelle le scénario lui permettant de réaliser l'investissement courant et engager des projets nouveaux pour un total d'investissement de plus de 15,5M€ sur la période 2021-2026 soit un niveau de 2,6M€ par an, équivalent à celui constaté sur la période 2014-2020.

Un budget de transition et de responsabilité

Le budget 2026 constitue un budget de **transition entre deux mandats**, conciliant :

- la **poursuite des engagements en cours**,
- la **préservation des équilibres financiers**,
- et la **préparation des orientations du futur mandat**.

Il traduit une ligne claire :

- **maintenir un haut niveau de service public et d'investissement sans dégrader la situation financière de la commune**.
- Dans un environnement incertain, la collectivité fait le choix d'une **gestion prudente, responsable et tournée vers l'avenir**.

LE BUDGET ANNEXE : LES PERSPECTIVES FINANCIERES ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Le périmètre de gestion des budgets annexes concerne Le Centre culturel des Carmes ;

Les Carmes est un service culturel majeur pour la commune de Langon et plus globalement pour le sud Gironde. Il est géré sous forme d'une régie directe et doté d'un budget annexe. Le rayonnement de sa programmation, la qualité de ses productions et sa fréquentation doivent permettre à la ville de Langon d'en faire un véritable pilier du projet d'attractivité de la ville de Langon.

33

Ses missions sont les suivantes :

Le Centre culturel des Carmes :

état des lieux

Une programmation de spectacles tout public qui fonctionne
 20 spectacles/Moyenne de fréquentation : 330 spectateurs / 284 abonnés

Programmation jeune public scolaire qui affiche complet
 5 spectacles / toutes les séances ont affiché complet

Saison exposition hall & salle George Sand avec un bon taux de fréquentation
 13 expositions fréquentations annuelle/Moyenne de 600 visiteurs/exposition

Cours & stages arts plastiques (80 élèves/prix accessibles)

Artothèque : prêts aux particuliers & scolaires

Nombreux accueils associatifs (Projets scolaires et associatifs dans la salle de spectacles / conférences, réunions, pratique de loisirs dans salles annexes / Hébergement école de musique intercommunale & ludothèque)

Les projets culturels :

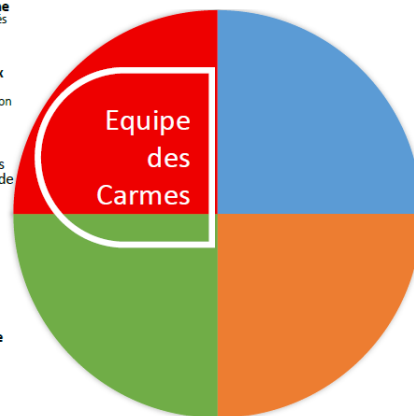
Faire rayonner la culture

Encourager la transversalité avec les associations (ex. Association Etincelle Photo) **et le public scolaire du territoire**

Développer la culture dans d'autres lieux en ville.

Enrichir le calendrier de nouveaux événements culturels
 Hors les murs

Travail sur le volet Patrimoine de Langon



Médiation et action culturelle : des actions à développer pour renforcer l'action du centre culturel

Développer la médiation culturelle pour toucher de nouveaux publics et assurer l'accès à la culture au plus grand nombre (Séniors, Jeunes en insertion...)

Améliorer l'ancrage local pour accroître la centralité : meilleure identification des compagnies/artistes locaux à la fois professionnels & amateurs

Être aux côtés des acteurs culturels locaux : Médiathèque, cinéma, Ludothèque.

Tisser des partenariats avec les acteurs culturels du Territoire et les institutions (Région, Département, Frac...)

L'animation :

Développer son rôle social et transversal

Asseoir et développer les animations existantes

Maintenir la dynamique d'accessibilité des animations proposées.

Imaginer de nouvelles animations et décliner l'esprit Garonne pour renforcer l'attractivité de la Ville (économie/tourisme)

Résultats prévisionnels CFU budget annexe des Carmes

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRES	BU 2025	CFU 2025	CHAPITRES	BU 2025	CFU 2025
CHAP 011 charges à caractère général	267 000,00 €	210 422,16 €	CHAP 002 résultat reporté ou anticipé	149 535,87 €	0,00 €
CHAP 012 charges personnel	390 800,00 €	355 503,05 €	CHAP 013 atténuation de charges		0,00 €
CHAP 023 virement à la section d'investissement	27 794,43 €	0,00 €	CHAP 70 produit des services du domaine et ventes	50 464,13 €	84 452,70 €
CHAP 042 opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000,00 €	6 273,35 €	CHAP 74 dotations et participations	510 000,00 €	19 400,00 €
CHAP 65 autres charges de gestion courante	13 205,57 €	7 688,37 €	CHAP 75 autres produits de gestion courante		487 818,35 €
CHAP 66 charges financières	200,00 €	0,00 €	CHAP 77 produits exceptionnels		4 309,99 €
CHAP 67 charges exceptionnelles	800,00 €	502,70 €			
CHAP 68 dotations aux provisions	200,00 €	13,40 €			
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	710 000,00 €	580 403,03 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	710 000,00 €	595 981,04 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRES	BU 2025	CFU 2025	CHAPITRES	BU 2025	CFU 2025
CHAP 001 résultat reporté ou anticipé			CHAP 001 résultat reporté ou anticipé	17 205,57 €	
CHAP 21 immobilisations corporelles	55 000,00 €	1 626,12 €	CHAP 021 virement de la section de fonctionnement	27 794,43 €	
CHAP 10 dotations, fonds divers et réserves			CHAP 040 opérations d'ordre de transferts entre section	10 000,00 €	6 273,35 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	55 000,00 €	1 626,12 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	55 000,00 €	6 273,35 €

34

Prévisions budgétaires pour 2026

Le budget annexe des Carmes, dédié à la gestion de la scène culturelle et assujéti à la TVA, s'inscrit dans une logique de reconduction de son équilibre de fonctionnement en 2026.

Sur la base des prévisions 2025 et des résultats constatés en fin d'exercice, la projection 2026 repose sur :

- la stabilisation des charges de fonctionnement, en lien avec le niveau d'activité culturelle,
- le maintien d'un niveau de recettes propres (billetterie, prestations, partenariats) cohérent avec la programmation,
- et l'intégration du résultat de l'exercice 2025, permettant d'ajuster l'équilibre global du budget.

Ce budget demeure structurellement dépendant d'une subvention d'équilibre du budget principal, compte tenu des spécificités du secteur culturel, tout en recherchant une optimisation des recettes dans un cadre fiscal contraint lié à l'assujettissement à la TVA.

Dans ce contexte, la trajectoire 2026 vise à :

- consolider le modèle économique de l'équipement,
- maîtriser les charges dans un contexte d'inflation,
- et sécuriser l'équilibre budgétaire tout en maintenant une offre culturelle attractive.

Les activités de l'espace culturel sont essentiellement financées par les subventions publiques versées par la ville de Langon (485 k€) ainsi que ses partenaires institutionnels (département de la Gironde et Région Nouvelle Aquitaine). La reprise des résultats de fonctionnement reportés sera de 165 k€ au budget primitif 2026, un excédent de financement de la section d'Investissement sera également reporté à hauteur de 21852,80 €.

En l'état des prévisions budgétaires, les dépenses de fonctionnement au regard des évolutions en lien avec l'inflation devront être contenues afin de permettre la réalisation de quelques investissements permettant le maintien de la salle de spectacle.

Pour 2026, sont notamment prévus les investissements suivants :

- Mise en conformité et remplacement de système de perches : 14 k€
- Peinture de la salle de spectacles : 14 k€

ANNEXE 1 : PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE ET DE L'ÉVOLUTION DES DEPENSES ET DES EFFECTIFS

Le pilotage de la masse salariale s'inscrit dans cette démarche d'amélioration continue et globale de la gestion pour assurer le juste équilibre économique et social permettant d'offrir un service public de qualité, tout en maintenant un niveau d'investissement indispensable au service des citoyens et du territoire.

UNE POLITIQUE RH AMBITIEUSE DANS UN CONTEXTE FINANCIER CONTRAINT

La recherche d'une plus grande efficacité implique l'interrogation perpétuelle de la pertinence des organisations et des processus de gestion : la mutualisation des ressources, la formation aux nouvelles technologies, l'accroissement du travail en transversalité sont autant de pistes explorées qui génèrent des économies d'échelles importantes, et un développement des compétences des agents.

Le pilotage de la masse salariale s'inscrit dans une logique de responsabilité collective qui s'appuie sur un dialogue de gestion constant et une amélioration des conditions de travail des agents, gages de performance collective pour anticiper et permettre la réalisation des projets de demain.

Les postes permanents :

Evolution des effectifs de 2018 à 2025
 Agents permanents
 Au 31/12

	COMMUNE		EAUX Budget Annexe		CARMES Budget Annexe		COMMUNE + Budgets Annexes		Total effectifs Tous contrats confondus
	Tit	Non Tit	Tit	Non Tit	Tit	Non Tit	Tit	Non Tit	
2018	102	7 3 CAE 1 AP ¹	5	1	7		114	8 3 CAE 1 AP	126
2019	102	11 2 PEC ² 1 AP	6		7		115	11 2 PEC 1 AP	129
2020	107	9 2 PEC 1 AP	6		8		121	9 2 PEC 1 AP	133
2021	109	11 3 PEC 1 AP	4	2	7		120	13 3 PEC 1 AP	137
2022	107	11 6 PEC	4	2	7		118	13 6 PEC	137
2023	106	10 9 PEC	6	1	7	0	119	11 9 PEC	139
2024	108	12 7 PEC	6	1	7	0	121	13 7 PEC	141
2025	101	28			7	2	108	30	138

Les postes non permanents :

Au sein des emplois non permanents, on distingue les remplacements (agents recrutés lors des congés maladie des agents permanents), et les vacataires pour des besoins occasionnels ou saisonniers, dont le recrutement permet une souplesse pour la gestion d'événements ponctuels ou de missions spécifiques.

En réponse aux besoins croissants de mobilités internes suites à de l'usure professionnelle et aux nécessités de reclassement, la Direction des Ressources Humaines souhaite engager un travail spécifique d'accompagnement sur la pénibilité.

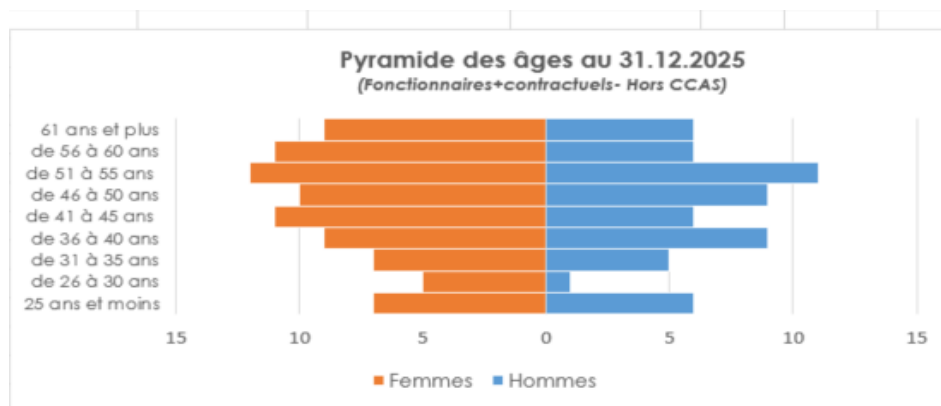
La structure des effectifs

La structure des effectifs ventilée par filière, statut et catégorie (bilan au 31/12/2025) et la pyramide des âges :

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	26%	17%	24%
Technique	55%	50%	54%
Culturelle			
Sportive	2%		1%
Médico-sociale	7%		6%
Police	4%		4%
Incendie			
Animation	6%	33%	11%

36

La pyramide des âges



Répartition des agents par pôles de compétence et par catégorie :

SERVICES	Cat. A	Cat.B	Cat.C	Total
Secrétariat général	3	3	0	6
Service communication	1		1	2
Police municipale	0	1	6	7
Services supports	3	4	5	12
Services techniques municipaux	1	2	32	35
Service à la population	0	3	6	9
Affaires scolaires, jeunesse et sports	2	3	45	50
Service de l'eau				
Culture	2	1	9	12
Urbanisme/Habitat/Paysage	1	3	1	5
				138

Du fait des compétences de la ville et des métiers exercées, les agents appartiennent principalement aux directions des « services techniques municipaux » et des « affaires scolaires, jeunesse et sports » avec respectivement 25% et 36% des effectifs de la Ville de Langon.

Temps de travail

Le temps de travail est conforme à la réglementation. Elle a été fixée par délibération du 19 novembre 2021. La durée annuelle du travail est de 1 607 heures (comprenant la journée de solidarité) et déclinée selon plusieurs cycles adaptés aux spécificités des métiers et aux contraintes de service.

Un dispositif de cycles de travail modulables est proposé aux agents, allant de 35 heures à 38 hebdomadaires, permettant de concilier au mieux les nécessités de service avec l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

ANNEXE 2 : PRINCIPALES ÉVOLUTIONS ET CARACTÉRISTIQUES DE L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dans sa rédaction issue de la loi NOTRe prévoit que les orientations générales du budget doivent s'accompagner d'informations sur la structure et la gestion de la dette pour les collectivités de plus de 10 000 habitants. Par souci de transparence, la commune a souhaité effectuer cette information.

37

1- Bilan de la gestion de la dette

Au 30/11/2025 la dette de la Ville de Langon un encours de 3,685 M€ et comprend 13 emprunts. Le taux moyen s'élèvera à 2,05%, poursuivant sa trajectoire à la baisse pour une durée de vie moyenne de 6 ans et 8 mois. Cette dernière exprime le nombre d'années de remboursement de dette restant avant extinction intégrale de la dette, pour un amortissement de dette moyen.

	Au 31/12/20	Au 31/12/2021	Au 30/11/22	Au 30/11/23	Au 30/12/24	Au 31/12/25
Encours en euros	5 094 334,96	4 989 085.24	4 511 587.89	3 943 398,46	3 723 230,25	3 685 105,14
Nombre d'emprunts	15	15	14	13	14	13
Durée résiduelle moyenne	12 ans et 4 mois	12 ans et 4 mois	11 ans et 10 mois	11 ans et 6 mois	11 ans et 11 mois	12 ans
Durée de vie moyenne	6 ans et 5 mois	6 ans et 4 mois	6 ans	5 ans et 10 mois	6 ans et 1 mois	6 ans 1 mois

Figure 17 : la dette au 31/12/2025

2- Composition prévisionnelle de l'encours de la dette de la ville au 31/12/25

Les caractéristiques prévisionnelles de l'encours de dette de la Ville à fin 2025 sont les suivantes :

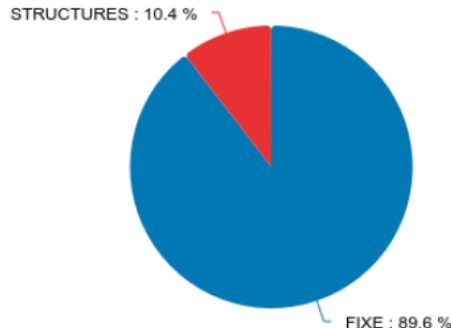
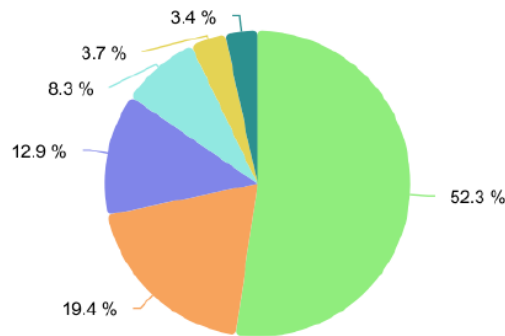


Figure 18 : ventilation par types de taux

Index	Nb	Encours au 31/12/2025	%	Annuité Capital + Intérêts	%
■ FIXE	10	3 300 284,55	89,56%	448 454,19	72,41%
■ STRUCTURES	3	384 820,59	10,44%	170 907,75	27,59%
TOTAL	13	3 685 105,14		619 361,94	

Pour ses besoins de financement, la Ville diversifie ses partenaires dans le but de diminuer les risques et faire appel aux meilleurs acteurs du marché. La répartition prévisionnelle de l'encours de dette par prêteur au 31 décembre 2025 s'établit de la manière suivante :



Prêteur	Notation MOODYS	%	Montant
CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	-	52,27	1 926 309,67
CREDIT MUTUEL	-	19,45	716 613,03
CREDIT MUTUEL DU SUD OUEST	-	12,89	475 000,01
CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES	-	8,27	304 820,59
CREDIT AGRICOLE	-	3,74	137 882,33
CAISSE DES DEPOTS ET DES CONSIGNATIONS	-	3,38	124 479,51
TOTAL			3 685 105,14

Figure 19 : ventilation par prêteurs

De plus, la répartition de la Charte de bonne conduite⁵, positionne au 31 décembre 2025, 89,56% de l'encours de la dette en risque faible et 10,42% en risque 1B.

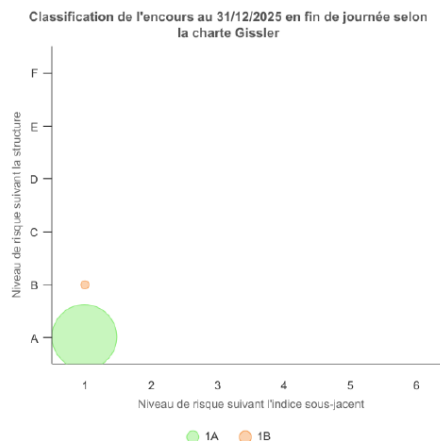


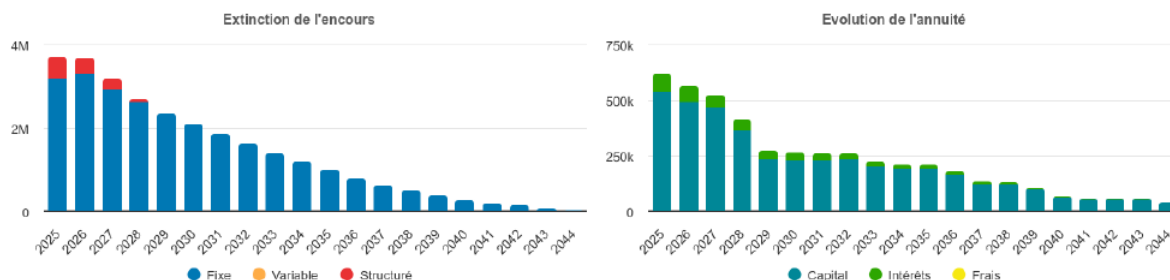
Figure 20 : l'encours de la dette et la Charte Gissler

3- Profil d'extinction de l'encours de dette municipale

Hors éventuels emprunts nouveaux souscrits durant les exercices budgétaires futurs, l'encours de la dette existant début 2026 se situera entre 3,685 M€ et 2,355 M€ annuels sur la période 2026-2029 avant de diminuer fortement par la suite.

⁵ La Charte de bonne conduite propose de classer les produits structurés en fonction de deux critères :
- L'indice sous-jacent servant au calcul de la formule ; classement de 1 (risque faible) à 5 (risque élevé) ;
- La structure de la formule de calcul ; classement de A (risque faible) à E (risque élevé).

Extinction



39

4- Les dettes garanties et engagements financiers

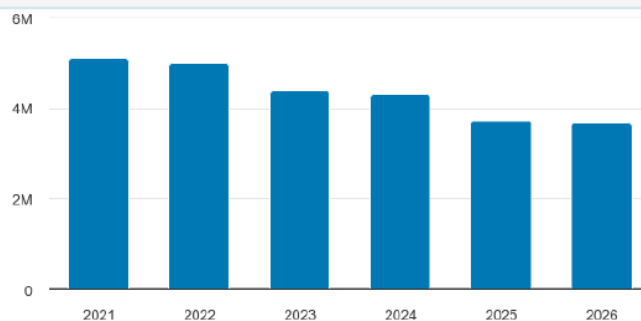
La ville a soldé sa dette garantie auprès d'un bailleur social au 25/10/21.

5- Objectif de la municipalité en matière de gestion de dette pour l'exercice 2026 : la poursuite du désendettement

Pour ses emprunts nouveaux, la Ville sera attentive à conserver une rigueur financière satisfaisante lui permettant aux conditions proposées afin de bénéficier de taux fixes dans les meilleures conditions.

Le montant des charges financières attendu pour 2026 est de 567 759,09€ (intérêts et capital) hors éventuels nouveaux emprunts souscrits.

Evolution de l'encours depuis 5 ans en début d'exercice



Les actions projetées en 2026

Pour 2026, la Ville s'inscrit dans une maîtrise de son endettement en limitant le recours à l'emprunt.

En outre, elle poursuivra son étude sur sa nouvelle politique de gestion de la dette en lien avec le plan prévisionnel d'investissement.